

SARL A VOS COTES

50 AVENUE DE TOULOUSE
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS
du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Grabels :

460 Rue Louis Pasteur
Le Novatech CS 60100
34790 GRABELS
☎ 04 67 04 25 00

Montpellier Centre :

9 rue de la Loge
34000 MONTPELLIER
☎ 04 67 04 25 00

Lunel :

29 Chemin de Dassargues
34400 LUNEL
☎ 04 99 54 91 30

Teyran :

1550 Avenue de Montpellier
34820 TEYRAN
☎ 04 11 80 01 09

Gignac :

5 Parc d'Activités de Camalcé
34150 GIGNAC
☎ 04 67 57 51 01

Bedarieux :

86 Avenue Jean Jaurès
34600 BEDARIEUX
☎ 04 67 23 22 27

SOMMAIRE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
Annexe des comptes annuels	9
DETAIL DES COMPTES	19
Bilan - Actif détaillé	20
Bilan - Passif détaillé	22
Soldes Intermédiaires de Gestion	24
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	25
Capacité d'autofinancement	28
Synthèse	29
Liste des immobilisations	30
LIASSE FISCALE	34
Réel Normal	35

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL A VOS COTES

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 646 655 €
Chiffre d'affaires	3 825 232 €
Résultat net comptable	43 714 €

Fait à GRABELS,
Le 19/04/2024.

GUILLAUME BOURDERON,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 760	7 760		
Fonds commercial (1)	316 398		316 398	316 398
Autres immobilisations incorporelles	238 305		238 305	238 305
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	128 042	97 694	30 347	40 873
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000		10 000	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	253		253	253
Prêts	74 369		74 369	61 112
Autres immobilisations financières	11 325		11 325	11 325
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	786 451	105 454	680 997	668 265
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	379 684		379 684	510 516
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				8 093
Personnel et comptes rattachés (3)	568		568	3 751
Créances fiscales et sociales (3)	71 822		71 822	48 363
Fournisseurs débiteurs	92		92	123
Groupe et associés (3)	14 373		14 373	8 386
Débiteurs divers (3)				8 066
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	490 620		490 620	475 256
Charges constatées d'avance (3)	8 501		8 501	10 620
TOTAL ACTIF CIRCULANT	965 659		965 659	1 073 174
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 752 110	105 454	1 646 655	1 741 439

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	757 463	714 631
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	43 714	42 832
SITUATION NETTE	812 177	768 463
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 177	768 463
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 984	8 359
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	10 984	8 359
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	169 700	236 932
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	20 615	24 608
Fournisseurs, factures non parvenues		121
Dettes fiscales et sociales	620 544	628 304
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	12 635	74 651
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	823 494	964 617
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

101 799

721 695

169 618

794 999

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Montant net du chiffre d'affaires	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	103 165	2,70	10 265	0,26	92 900	905,02
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	69 820	1,83	56 671	1,46	13 150	23,20
Autres produits	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 002 992	104,65	3 959 975	102,02	43 017	1,09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	311 701	8,15	316 882	8,16	-5 181	-1,63
Impôts, taxes et versements assimilés	70 835	1,85	75 263	1,94	-4 428	-5,88
Salaires et traitements	3 126 876	81,74	3 193 351	82,27	-66 475	-2,08
Charges sociales	378 966	9,91	359 945	9,27	19 021	5,28
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	15 565	0,41	14 721	0,38	844	5,73
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions	10 000	0,26			10 000	
Autres charges	4 723	0,12	3 528	0,09	1 195	33,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 918 666	102,44	3 963 690	102,11	-45 024	-1,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
RÉSULTAT FINANCIER	-1 991	-0,05	-2 702	-0,07	711	26,31
RÉSULTAT COURANT avant impôts	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 596	0,04			1 596	
Sur opérations en capital			46 303	1,19	-46 303	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			40		-40	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 596	0,04	46 343	1,19	-44 747	-96,56
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	43 480	1,14	435	0,01	43 045	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	821	0,02			821	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 301	1,16	435	0,01	43 866	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-42 705	-1,12	45 908	1,18	-88 613	-193,02
Participation des salariés aux résultats			1		-1	-100,00
Impôt sur les bénéfices	-4 084	-0,11	-3 341	-0,09	-743	-22,24
TOTAL DES PRODUITS	4 004 588	104,69	4 006 318	103,21	-1 730	-0,04
TOTAL DES CHARGES	3 960 874	103,55	3 963 486	102,11	-2 612	-0,07
Bénéfice ou Perte	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ÉTAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 646 655,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 43 714,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et info	3 ans
- Mobilier	3 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.	Frais d'établissement, de recherche et de développement	TOTAL I			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	562 463		
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	92 426 47 293		5 860
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	139 719		5 860
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				20 000
	Autres titres immobilisés		253		
	Prêts et autres immobilisations financières		72 437		13 257
		TOTAL IV	72 689		33 257
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			774 871		39 117

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.	Frais d'éts, de recherche & de dével.	TOTAL I				
	Autres postes d'immob. incorporelles	TOTAL II			562 463	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.		92 426 17 537	92 426 35 616	
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		17 537	128 042	
FIN.	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			10 000	10 000	
	Autres titres immobilisés				253	
	Prêts & autres immob. financières				85 694	
		TOTAL IV		10 000	95 946	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				27 537	786 451	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 760			7 760
TOTAL		7 760			7 760
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	61 123	9 158		70 280
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	37 723	7 228	17 537	27 414
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		98 846	16 386	17 537	97 694
TOTAL GENERAL		106 606	16 386	17 537	105 454

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Constr. Immo. corp.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					
	Prêts (1) (2)			74 369		74 369
	Autres immobilisations financières			11 325		11 325
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients			379 684	379 684	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér					
	Personnel et comptes rattachés			568	568	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 500	3 500	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices		12 228	12 228	
		Taxe sur la valeur ajoutée		24 094	24 094	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés		22 000	22 000	
		Divers		10 000	10 000	
	Groupe et associés (2)			14 373	14 373	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			92	92	
	Charges constatées d'avance			8 501	8 501	
TOTAUX				560 732	475 039	85 694
RENOIS	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés	13 257		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	8 501
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	8 501

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	35 500
Disponibilités	
TOTAL	35 500

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	169 700	67 901	101 799	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		20 615	20 615		
Personnel & comptes rattachés		440 745	440 745		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		155 465	155 465		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	21 389	21 389		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	2 946	2 946		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		12 635	12 635		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		823 494	721 695	101 799	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	286 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	286 881

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	7 760	7 760		
28050000 AMORT CONC&DROITS SIMIL BREV	-7 760	-7 760		
Fonds commercial	316 398	316 398		
20700000 FOND COMMERCIAL ET CLIENTELE	316 398	316 398		
Autres immobilisations incorporelles	238 305	238 305		
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT	238 305	238 305		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	30 347	40 873	-10 525	-25,75
21810000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	92 426	92 426		
21830000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	18 197	29 874	-11 677	-39,09
21840000 MOBILIER	17 419	17 419		
28181000 AMORT INST.GLE.AGT.AM	-70 280	-61 123	-9 158	-14,98
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-10 832	-21 591	10 759	49,83
28184000 AMORT MOBILIER	-16 582	-16 132	-450	-2,79
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000		10 000	
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN	10 000		10 000	
Autres titres immobilisés	253	253		
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES	253	253		
Prêts	74 369	61 112	13 257	21,69
27480000 EFFORT CONSTRUCTION	74 369	61 112	13 257	21,69
Autres immobilisations financières	11 325	11 325		
27510000 DEPOTS VERSES	11 325	11 325		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	680 997	668 265	12 732	1,91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	379 684	510 516	-130 833	-25,63
Clients Factures à établir (3)		8 093	-8 093	-100,00
Personnel et comptes rattachés (3)	568	3 751	-3 183	-84,86
Créances fiscales et sociales (3)	71 822	48 363	23 459	48,51
43872000 AUTRES RBT A RECEVOIR	3 500	7 500	-4 000	-53,33
44170000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	10 000	10 000		
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	12 228	8 679	3 549	40,89
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	24 083	22 184	1 899	8,56
44566400 TVA AUTOLIQ DED SUR IMPORT	11	11		
44873000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	22 000		22 000	
Fournisseurs débiteurs	92	123	-32	-25,61
Groupe et associés (3)	14 373	8 386	5 987	71,39
45100000 LEEN	8 163	8 386	-223	-2,66
45110000 LA COOP DU PRENDRE SOIN	6 210		6 210	
Débiteurs divers (3)		8 066	-8 066	-100,00
46713000 GIE E SAP REFACT		8 066	-8 066	-100,00
Disponibilités	490 620	475 256	15 364	3,23
51121000 REMISES A ENCAISSER	4 152	2 990	1 162	38,87
51123000 CESU A ENCAISSER	526	3 939	-3 413	-86,66
51211000 SG	88 070	114 943	-26 873	-23,38
51212000 CIC	390 625	349 869	40 756	11,65
51213000 CREDIT COOPERATIF	7 248	3 516	3 732	106,16

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance (3)	8 501	10 620	-2 119	-19,96
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	8 501	10 620	-2 119	-19,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	965 659	1 073 174	-107 515	-10,02
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439	-94 783	-5,44



BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
Réserves				
Réserve légale	1 000	1 000		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
Report à nouveau	757 463	714 631	42 832	5,99
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	757 463	714 631	42 832	5,99
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	43 714	42 832	882	2,06
SITUATION NETTE	812 177	768 463	43 714	5,69
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 177	768 463	43 714	5,69
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 984	8 359	2 625	31,40
15180000 AUTRES PROV. POUR RISQUES	10 984	8 359	2 625	31,40
TOTAL PROVISIONS	10 985	8 360	2 625	31,40
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	169 700	236 932	-67 232	-28,38
16411000 EMP SG 140000€/0.95%/84M	22 280	42 643	-20 364	-47,75
16413000 EMP CIC 50000€/2.2%/144M	17 789	22 091	-4 302	-19,47
16414000 EMP CIC PGE 100000€/48M/0.65%	48 241	73 173	-24 932	-34,07
16415000 EMP CIC 125000€/0.95%/84M	81 308	98 909	-17 601	-17,80
16880000 INTERETS COURUS	82	115	-33	-28,70
Fournisseurs	20 615	24 608	-3 994	-16,23
Fournisseurs, factures non parvenues		121	-121	-100,00
Dettes fiscales et sociales	620 544	628 304	-7 760	-1,24
42100012 SALAIRES DECEMBRE	215 148	213 080	2 068	0,97
42200000 COMITES ENTREPRISE ETABL.	5 744	4 470	1 274	28,50
42700000 PERSONNEL SAISIES	947	835	112	13,41
42820000 DETTES POUR CONGES PAYES	214 906	211 861	3 044	1,44
42861000 PROVISION PRIMES A PAYER	4 000		4 000	
43710000 URSSAF	67 624	67 878	-254	-0,37
43720000 RETRAITE ARCCO	12 844	12 651	193	1,53
43750000 AREAS MUTUELLE	5 411	6 094	-683	-11,21
43795000 RSI - ECHEANCIER EN COURS	4 102	10 151	-6 049	-59,59
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	26 484	24 267	2 217	9,14
43861000 PROVISION CS / PRIMES A PAYER	471		471	
43863000 TAXE APPRENTISSAGE	5 689	5 750	-62	-1,07
43864000 FORMATION PRO CONTINUE	31 792	32 134	-342	-1,07
43865000 PROVISION COT TNS GERANTS	1 049	5 073	-4 024	-79,32
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	537	563	-27	-4,75
44526200 TVA AUTOLIQ COLL SUR IMPORT	11		11	
44551000 TVA A DECAISSER	12 214	18 384	-6 170	-33,56
44571500 TVA A REGULARISER / VENTES	9 163	2 638	6 525	247,39
44587000 TVA S/FACTURES A ETABLIR		1 349	-1 349	-100,00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2 409	11 126	-8 717	-78,35
Autres dettes	3 566	2 409	1 157	48,01
46712000 DEB/CRED DIVERS		2 409	-2 409	-100,00
46713000 GIE E SAP REFACT	3 566		3 566	
Clients créditeurs	9 070	72 242	-63 172,75	-87,45
TOTAL DETTES	823 494	964 617	-141 122	-14,63

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439	-94 783	-5,44
(1) Dont à plus d'un an	101 799	169 618		
(1) Dont à moins d'un an	721 695	794 999		



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) * + / - Production stockée * + Production immobilisée *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
- Matières premières * - Sous-traitance (directe) *			450	0,01	-450	-100,00
MARGE DE PRODUCTION *	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
MARGE BRUTE TOTALE	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
- Autres achats - Charges externes	13 601 298 100	0,36 7,79	23 501 292 931	0,61 7,55	-9 900 5 169	-42,13 1,76
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 513 531	91,85	3 564 743	91,84	-51 212	-1,44
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	103 165 70 835 3 126 876 378 966 -3 473 512	2,70 1,85 81,74 9,91 -90,81	10 265 75 263 3 193 351 359 945 -3 618 294	0,26 1,94 82,27 9,27 -93,22	92 900 -4 428 -66 475 19 021 144 781	905,02 -5,88 -2,08 5,28 4,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 019	1,05	-53 550	-1,38	93 569	174,73
Reprises sur dép., prov., amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amort. et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	7 375 62 445 4 774 25 565 4 723 44 307	0,19 1,63 0,12 0,67 0,12 1,16	56 671 11 414 14 721 3 528 49 836	1,46 0,29 0,38 0,09 1,28	7 375 5 775 -6 640 10 844 1 195 -5 529	10,19 -58,17 73,67 33,85 -11,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	1 991 -1 991	0,05 -0,05	2 702 -2 702	0,07 -0,07	-711 711	-26,30 26,31
RÉSULTAT COURANT	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	1 596 44 301 -4 084 -38 621	0,04 1,16 -0,11 -1,01	46 343 435 -3 341 49 248	1,19 0,01 -0,09 1,27	-44 747 43 866 -743 -87 869	-96,56 -100,00 -22,24 -178,42
RÉSULTAT EXERCICE	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 825 232	100	3 881 625	100	-56 393	-1,45
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
70601000 FRAIS DE GESTION 20%	2 485	0,06	4 854	0,13	-2 369	-48,80
70602000 FRAIS DUPLICATA FACTURE 20%	377	0,01	579	0,01	-202	-34,87
70611000 AIDE A LA PERSONNE PA 5.5%			575	0,01	-575	-100,00
70611100 AIDE A LA PERSONNE GIR5/6 5.5%	300 207	7,85	319 973	8,24	-19 766	-6,18
70611200 AIDE A LA PERSONNE GIR3/4 5.5%	1 407 252	36,79	1 392 823	35,88	14 429	1,04
70611300 AIDE A LA PERSONNE GIR1/2 5.5%	677 672	17,72	683 165	17,60	-5 493	-0,80
70612000 AIDE A LA PERSONNE PH 5.5%			26 325	0,68	-26 325	-100,00
70612100 AIDE PERS PH 5.5%	233 498	6,10			233 498	
70612200 AIDE PERS PCH<150 5.5%	322 987	8,44	247 604	6,38	75 384	30,45
70612300 AIDE PERS PCH>150 5.5%			307 987	7,93	-307 987	-100,00
70613000 PRESTATIONS 5.50%	11 165	0,29	17 098	0,44	-5 933	-34,70
70614000 PRESTATIONS 2.10%	44				44	
70621000 MENAGE CLASSIQUE 10%	658 478	17,21	720 271	18,56	-61 794	-8,58
70621200 REPASSAGE 10%	4 166	0,11	4 020	0,10	146	3,62
70622000 MENAGE PREMIUM 10%	155 713	4,07	112 572	2,90	43 142	38,32
70631000 REGUL 5.5%	5 847	0,15	-223	-0,01	6 070	
70632000 REGUL 10%	-373	-0,01	-506	-0,01	134	-26,39
70633000 HEURES MUTUELLES 20%	8 694	0,23	11 295	0,29	-2 601	-23,03
70640000 GARDE ENFANT 10%	8 396	0,22	19 374	0,50	-10 978	-56,66
70660000 FRAIS KILOMETRIQUES	13 218	0,35			13 218	
70670000 ENTRETIEN LOCAUX PRO 20%	6 078	0,16	7 710	0,20	-1 631	-21,16
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 256	0,03	471	0,01	785	166,47
70820000 COMMISSIONS ET COURTAGES	4 209	0,11	3 611	0,09	598	16,57
70832000 POSE COFFRE A CLE	750	0,02	333	0,01	417	125,00
70833000 DIVERS 20%	17		53		-37	-68,74
70834000 FORFAIT CB COURSES	3 094	0,08	1 661	0,04	1 433	86,29
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
- Sous-traitance (directe) *			450	0,01	-450	-100,00
60400000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES			450	0,01	-450	-100,00
MARGE DE PRODUCTION *	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
MARGE BRUTE TOTALE	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
- Autres achats	13 601	0,36	23 501	0,61	-9 900	-42,13
60610000 FOURN NON STOCK (ELEC-GAZ-EAU)	4 210	0,11	4 277	0,11	-67	-1,57
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	7 653	0,20	16 634	0,43	-8 981	-53,99
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 738	0,05	2 590	0,07	-852	-32,88
- Charges externes	298 100	7,79	292 931	7,55	5 169	1,76
61100000 SOUS TRAITANCE GIE	103 026	2,69	91 330	2,35	11 697	12,81
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	56 501	1,48	55 587	1,43	914	1,64
61352000 LOCATIONS DIVERS	1 709	0,04	2 034	0,05	-324	-15,95
61354000 LOCATIONS VEHICULE EQ035LH			-363	-0,01	363	-100,00
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	2 874	0,08	2 766	0,07	108	3,90
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	139		101		38	37,62
61550000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS MOBILI	126		788	0,02	-661	-83,96
61560000 MAINTENANCE	22 201	0,58	22 772	0,59	-571	-2,51
61610000 ASSURANCE RC PRO	1 689	0,04	1 652	0,04	37	2,25
61630000 ASSURANCE VEHICULES SALARIES	3 433	0,09	1 607	0,04	1 826	113,60
61640000 ASSURANCE LOCAL	560	0,01	517	0,01	43	8,37
61650000 ASSURANCE CE	151		146		5	3,35
61660000 ASSURANCE HOMME CLE	359	0,01	836	0,02	-477	-57,01
61680000 AUTRES ASSURANCES	617	0,02	617	0,02		
61800000 DIVERS SINISTRE	633	0,02	791	0,02	-157	-19,91
61820000 FORMATIONS SALARIES	19 930	0,52	34 975	0,90	-15 045	-43,02
61830000 FORMATION GERANT			250	0,01	-250	-100,00

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	7 847	0,21	7 021	0,18	825	11,76
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES AVOCATS	2 938	0,08	3 738	0,10	-800	-21,40
62264000 HONORAIRES DIVERS	6 536	0,17	4 467	0,12	2 070	46,33
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	858	0,02	222	0,01	636	285,77
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	29 753	0,78	12 863	0,33	16 889	131,30
62340000 CADEAUX	120		41		79	194,21
62382000 DONS OUVRANT DROIT A RI	1 500	0,04			1 500	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 887	0,21	7 184	0,19	703	9,79
62511000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	3 325	0,09	3 325	0,09		
62570000 RECEPTIONS SORTIE SALARIES	4 552	0,12	10 725	0,28	-6 173	-57,55
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	5 380	0,14	8 241	0,21	-2 861	-34,72
62623000 FRAIS DE TELEPHONE	6 522	0,17	10 903	0,28	-4 381	-40,18
62710000 FRAIS BANCAIRES	3 087	0,08	4 194	0,11	-1 107	-26,38
62811000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 745	0,07	2 164	0,06	581	26,85
62813000 FRAIS ENCAISSEMENTS DIVERS	1 100	0,03	1 438	0,04	-338	-23,51
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 513 531	91,85	3 564 743	91,84	-51 212	-1,44
Subventions d'exploitation	103 165	2,70	10 265	0,26	92 900	905,02
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			10 000	0,26	-10 000	-100,00
74010000 SUBV EXPL IMPOSABLE	103 165	2,70	265	0,01	102 900	
- Impôts, taxes et versements assimilés	70 835	1,85	75 263	1,94	-4 428	-5,88
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	19 529	0,51	20 006	0,52	-477	-2,38
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT	43 323	1,13	44 366	1,14	-1 043	-2,35
63511100 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	3 182	0,08	774	0,02	2 408	311,11
63511200 CET-COTISATION VAL AJOUTEE ENT	4 802	0,13	10 117	0,26	-5 315	-52,54
- Salaires et traitements	3 126 876	81,74	3 193 351	82,27	-66 475	-2,08
64110000 SALAIRES BRUTS	2 871 831	75,08	2 940 293	75,75	-68 463	-2,33
64116000 INDEMNITES DE LICENCIEMENT	24 612	0,64	28 210	0,73	-3 598	-12,75
64120000 CONGES PAYES	3 044	0,08	13 659	0,35	-10 615	-77,71
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000	0,10	-12 500	-0,32	16 500	-132,00
64140000 INDEMN ET AVANTAGES DIVERS	32 181	0,84	32 653	0,84	-472	-1,45
64141000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	89 020	2,33	89 074	2,29	-54	-0,06
64143000 INDEMN TRANSPORT INTERVENANTS	5 235	0,14	9 657	0,25	-4 422	-45,79
64171100 REMUNERATION GERANT 1	61 500	1,61	57 899	1,49	3 601	6,22
64172100 RSI GERANT 1	20 482	0,54	22 197	0,57	-1 715	-7,73
64176100 CSG DEDUCTIBLE GERANT 1	6 658	0,17	5 426	0,14	1 232	22,71
64177100 MADELIN RETRAITE GERANT 1	6 423	0,17	6 006	0,15	417	6,94
64178100 MADELIN PREVOYANCE GERANT 1	1 890	0,05	2 221	0,06	-331	-14,89
64179100 CONTRATS A REINTEGRER GERANT 1			446	0,01	-446	-100,00
64190000 ACTIVITE PARTIELLE			-1 890	-0,05	1 890	-100,00
- Charges sociales	378 966	9,91	359 945	9,27	19 021	5,28
64510000 COTISATIONS URSSAF	156 294	4,09	142 104	3,66	14 189	9,99
64511000 COTISATIONS RETRAITE	27 480	0,72	27 084	0,70	396	1,46
64512000 COTISATIONS POLE EMPLOI	120 569	3,15	123 492	3,18	-2 922	-2,37
64513000 COTISATIONS MUTUELLE	33 926	0,89	28 490	0,73	5 436	19,08
64520000 CHARGES SOCIALES SUR CP	2 217	0,06	5 345	0,14	-3 128	-58,52
64530000 CHARGES SOCIALES SUR PRIME	471	0,01	-1 134	-0,03	1 605	-141,53
64720000 VERS.COMITES ENTREP ET ETABLTS	5 744	0,15	5 881	0,15	-137	-2,33
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	24 801	0,65	28 683	0,74	-3 882	-13,53
64820000 AUTRES INDEMNITES DE RUPTURE	7 464	0,20			7 464	
Total	-3 473 512	-90,81	-3 618 294	-93,22	144 781	-4,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	40 019	1,05	-53 550	-1,38	93 569	-174,73
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	7 375	0,19			7 375	
78150000 REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPL	7 375	0,19			7 375	
+ Transferts de charges d'exploitation	62 445	1,63	56 671	1,46	5 775	10,19
79111000 REMBOURSEMENTS ASSURANCES			427	0,01	-427	-100,00
79112000 REMBOURSEMENTS FORMATIONS	26 380	0,69	7 513	0,19	18 867	251,11
79113000 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES 6	1 882	0,05	6 744	0,17	-4 861	-72,09

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
79141000 TRANSFERT DE CHARGE SAL AIDES	20 683	0,54	25 155	0,65	-4 472	-17,78
79142000 TRANSFERT DE CHARGE SALARIES	13 500	0,35	16 831	0,43	-3 331	-19,79
+ Autres produits d'exploitation	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
75800000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
- Dotations amortissements et dépréciations	25 565	0,67	14 721	0,38	10 844	73,67
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	15 565	0,41	14 721	0,38	844	5,73
68150000 DOT PROVISIONS D'EXPLOITATION	10 000	0,26			10 000	
- Autres charges d'exploitation	4 723	0,12	3 528	0,09	1 195	33,85
65400000 PERTES / CREANCES EXO ANT.	4 550	0,12			4 550	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	173		3 528	0,09	-3 355	-95,10
Total	44 307	1,16	49 836	1,28	-5 529	-11,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
+ Produits financiers						
76410000 INTERETS SICAV						
- Charges financières	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
Total	-1 991	-0,05	-2 702	-0,07	711	-26,31
RÉSULTAT COURANT	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
+ Produits exceptionnels (1)	1 596	0,04	46 343	1,19	-44 747	-96,56
77180000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION	1 596	0,04			1 596	
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			46 303	1,19	-46 303	-100,00
78750000 REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES			40		-40	-100,00
- Charges exceptionnelles (2)	44 301	1,16	435	0,01	43 866	
67120000 PENALITES AMENDES FISC & PEN	28		435	0,01	-407	-93,56
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST	43 452	1,14			43 452	
68710000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS	821	0,02			821	
- Participation des salariés			1		-1	-100,00
69100000 PART DES SALARIES AU RESULTAT			1		-1	-100,00
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-4 084	-0,11	-3 341	-0,09	-743	22,24
69511000 IMPOT SUR LES SOCIETES	6 212	0,16	5 823	0,15	389	6,68
69512000 CREDIT IMPOT FORM DIRIGEANTS	-461	-0,01	-443	-0,01	-18	4,06
69514000 REDUCTION IMPOT MECENAT	-900	-0,02	-307	-0,01	-593	193,16
69515000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	-8 935	-0,23	-8 414	-0,22	-521	6,19
Total	-38 621	-1,01	49 248	1,27	-87 869	-178,42
RÉSULTAT EXERCICE	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/23	Valeur au 31/12/22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 019	-53 550
+ Transferts de charges d'exploitation	62 445	56 671
+ Autres produits d'exploitation	4 774	11 414
- Autres charges d'exploitation	4 723	3 528
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	1 991	2 702
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	1 596	46 343
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		40
- Charges exceptionnelles	44 301	435
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles	821	
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		1
- Impôts sur les bénéfices	-4 084	-3 341
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	62 725	57 513
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 386	14 721
+ Reprises sur amortissements et provisions	7 375	40
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	43 714	42 832

SYNTHÈSE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	3 825 232	3 881 625	3 499 949	-56 393	-1,45
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	3 825 232	3 881 625	3 499 949	-56 393	-1,45
Marge commerciale					
Marge globale	3 825 232	3 881 175	3 499 949	-55 943	-1,44
Valeur ajoutée	3 513 531	3 564 743	3 207 683	-51 212	-1,44
Excédent brut d'exploitation	40 019	-53 550	148 111	93 569	-174,73
Amortissements et provisions	25 565	14 721	13 729	10 844	73,67
Résultat d'exploitation	84 326	-3 715	169 428	88 040	
Résultat financier	-1 991	-2 702	-2 326	711	26,31
Résultat courant	82 335	-6 416	167 103	88 751	
Résultat exceptionnel	-42 705	45 908	-1 294	-88 613	-193,02
Résultat net de l'exercice	43 714	42 832	167 127	882	2,06

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	62 725	57 513	181 880	5 212	9,06
Fonds de roulement net global	297 410	336 988	382 081	-39 578	-11,74
Besoin en fonds de roulement	-193 128	-138 153	-171 623	-54 975	39,79
Trésorerie	490 538	475 141	553 704	15 397	3,24

RATIOS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	34	46	48	-12	-25,81
Crédit fournisseurs (en jours)	21	24	33	-4	-15,31
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	0,49	0,44	0,40		11,36
Capacité de remboursement	0,37	0,24	0,57		54,17
Taux d'endettement	0,21	0,31	0,44		-32,26
Rentabilité financière	0,05	0,06	0,23		-16,67
Rentabilité commerciale	0,01	0,01	0,05		

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC										
1	LOGO + CHARTE GRAPHI	31/12/09	1 800	3	33	Lin	E	1 800	E	1 800
4	SITE INTERNET	09/12/15	5 960	3	33	Lin	E	5 960	E	5 960
Cumul du compte		20500000	7 760				E	7 760	E	7 760
(hors cessions)			7 760				E	7 760	E	7 760
20700000 FONDS COMMERCIAL										
5	AIDE ET COMPAGNIE	31/12/17	70 000			Na	E	E	E	70 000
6	ILE AUX SERVICES	31/12/17	70 000			Na	E	E	E	70 000
7	CLIENTELE HOME SUD	31/12/10	16 578			Na	E	E	E	16 578
8	CLIENTELE ATOUT MENA	31/10/12	8 320			Na	E	E	E	8 320
9	CLIENTELE OBJECTIF SER	31/12/13	95 000			Na	E	E	E	95 000
10	FDS COMMERCE POPIN'S H	01/12/20	50 000			Na	E	E	E	50 000
11	SCINTILLA	01/01/16	6 500			Na	E	E	E	6 500
Cumul du compte		20700000	316 398				E	E	E	316 398
(hors cessions)			316 398				E	E	E	316 398
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT										
1	MALIS TECNHC CONFUS	19/07/21	238 305			Na	E	E	E	238 305
Cumul du compte		20810000	238 305				E	E	E	238 305
(hors cessions)			238 305				E	E	E	238 305
21810000 INSTALLATIONS GENERALES										
10	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	7 651	10	10	Lin	E	5 402	E 765	6 167 1 483
11	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	34 106	10	10	Lin	E	24 083	E 3 411	27 493 6 613
12	FACTURE CASTORAMA	30/12/15	4 849	10	10	Lin	E	3 396	E 485	3 881 969
13	ECOWATTT CLIM	03/02/16	8 012	10	10	Lin	E	5 537	E 801	6 339 1 674
14	ARQUIPRU RÉNOVATION	04/02/16	8 333	10	10	Lin	E	5 757	E 833	6 590 1 743
15	ERDF RACCORDEMENT	08/02/16	1 466	10	10	Lin	E	1 011	E 147	1 158 308
16	PEA ESCALIER	24/03/16	5 975	10	10	Lin	E	4 045	E 598	4 642 1 333
17	PEA GARDE CORP	24/03/16	1 050	10	10	Lin	E	711	E 105	816 234
18	AMENAGEMENT AB STRU	31/05/16	7 118	10	10	Lin	E	4 688	E 712	5 400 1 718
19	DP NEWS ENSEIGNE	30/06/16	3 785	10	10	Lin	E	2 461	E 379	2 840 945
20	AB STRUCTURES CLOISO	31/03/17	822	10	10	Lin	E	473	E 82	555 267
21	CFP SECURITE ALARME	04/12/17	2 202	10	10	Lin	E	1 118	E 220	1 338 864
22	ENSEIGNE	07/08/15	847	10	10	Lin	E	673	E 85	758 89
23	ENSEIGNE	09/10/17	850	5	20	Lin	E	850	E	850
26	TRAVAUX RENOVATION B	07/04/21	3 962	10	10	Lin	E	688	E 396	1 084 2 878
27	PORTE COULISSANTE MT	11/05/21	1 398	10	10	Lin	E	230	E 140	370 1 028

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
21810000 INSTALLATIONS GENERALES										
Cumul du compte		21810000	92 426			E	61 123 E	9 158 E	70 281	22 145
(hors cessions)			92 426			E	61 123 E	9 158 E	70 281	22 145
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT										
24	E CITY BAIE DE BRASSA	22/02/16	1 378	31/12/23	33	Lin	E	1 378 E	E	1 378
26	E CITY ECRAN	10/03/16	206	3	33	Lin	E	206 E	E	206
29	E CITY PC	23/09/16	779	31/12/23	33	Lin	E	779 E	E	779
30	E CITY SERVEUR	28/10/16	3 200	31/12/23	33	Lin	E	3 200 E	E	3 200
31	E CITY PC*4	23/11/17	3 021	31/12/23	33	Lin	E	3 021 E	E	3 021
32	BROTHER MFC 9570 ALFA	08/01/18	824	31/12/23	33	Lin	E	824 E	E	824
34	DELL PORTABLE VOSTRO	07/03/20	559	3	33	Lin	E	526 E	33 E	559
35	DELL PORTABLE VOSTRO	23/07/20	4 221	3	33	Lin	E	3 438 E	782 E	4 221
36	DELL LATITUDE 9410 2IN	18/08/20	1 933	3	33	Lin	E	1 529 E	404 E	1 933
37	DELL PORTABLE VOSTRO	25/09/20	3 814	31/12/23	33	Lin	E	2 884 E	930 E	3 814
38	2 PC PORTABLE	26/10/21	2 276	31/12/23	33	Lin	E	898 E	759 E	1 657
							X	X	619 X	619
43	XELYA TELEPHONE	23/04/19	1 680	31/12/23	33	Lin	E	1 680 E	E	1 680
44	SIEGES DE BUREAU	04/11/21	744	3	33	Lin	E	287 E	248 E	535
45	BROTHER HL-L9310CDW I	26/01/22	566	31/12/23	33	Lin	E	176 E	189 E	364
							X	X	202 X	202
46	2022 06 FMB COPIEUR D C	23/06/22	3 900	3	33	Lin	E	684 E	1 300 E	1 984
47	DELL VOSTRO 5410	05/09/22	774	3	33	Lin	E	83 E	258 E	342
48	FMB COPIEUR OLIVETTI D	31/03/23	3 725	3	33	Lin	E	E	939 E	939
49	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
50	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
51	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
Cumul du compte		21830000	35 736				E	21 592 E	5 957 E	27 549
							X	X	821 X	821
(hors cessions)			18 199				E	6 753 E	4 080 E	10 833
21840000 MOBILIER										
33	BUREAUX BUROSTYLE	10/07/13	3 764	3	33	Lin	E	3 764 E	E	3 764
34	BUROSTYLE BUREAU	10/03/16	3 814	3	33	Lin	E	3 814 E	E	3 814
35	BUROSTYLE BUREAU	25/04/16	1 764	3	33	Lin	E	1 764 E	E	1 764
36	BUROSTYLE ARMOIRE	26/05/16	494	3	33	Lin	E	494 E	E	494
37	SOCOOC CUISINE	31/07/16	2 500	3	33	Lin	E	2 500 E	E	2 500
38	BUROSTYLE BUREAU	28/09/16	604	3	33	Lin	E	604 E	E	604
40	BUROSTYLE BUREAU	15/11/17	1 134	3	33	Lin	E	1 134 E	E	1 134
41	BUREAU 140CM TOP OFFI	29/07/15	404	7	14	Lin	E	404 E	E	404
42	TABLE REUNION TOP OFF	29/07/15	358	7	14	Lin	E	358 E	E	358
43	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	396	7	14	Lin	E	396 E	E	396

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice		
					Taux	Mod	Antérieurs		De l'exercice	Cumulés			
21840000 MOBILIER													
44	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	214	7	14	Lin	E	214	E	E	214		
45	CHAISES REUNION TOP O	29/07/15	135	7	14	Lin	E	135	E	E	135		
46	BUREAU 160CM TOP OFFI	29/07/15	145	7	14	Lin	E	145	E	E	145		
47	BUREAU 80CM TOP OFFIC	29/07/15	343	7	14	Lin	E	343	E	E	343		
49	MACHINE CAFE JURA WE	11/11/22	1 350	3	33	Lin	E	63	E	450	E	513	837
Cumul du compte		21840000	17 419				E	16 132	E	450	E	16 582	837
(hors cessions)			17 419				E	16 132	E	450	E	16 582	837
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN													
1	TPPVLT LA COOP DU PRE	20/12/23	10 000				Na	E	E	E		10 000	
Cumul du compte		26101000	10 000				E	E	E	E		10 000	
(hors cessions)			10 000				E	E	E	E		10 000	
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES													
1	PRISE DE PARTICIPATIO	16/02/16	100				Na	E	E	E		100	
2	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	137				Na	E	E	E		137	
3	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	15				Na	E	E	E		15	
Cumul du compte		27180000	253				E	E	E	E		253	
(hors cessions)			253				E	E	E	E		253	
27480000 AUTRES PRETS													
42	PROV EFFORT CONSTRUC	31/12/13	768				Na	E	E	E		768	
43	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/15	2 445				Na	E	E	E		2 445	
44	EFFORT CONSTRUCTION	220/12/16	4 338				Na	E	E	E		4 338	
45	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/17	6 246				Na	E	E	E		6 246	
46	EFFORT CONSTRUCTION	221/12/18	7 142				Na	E	E	E		7 142	
47	EFFORT CONSTRUCTION	227/12/19	9 317				Na	E	E	E		9 317	
48	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/20	9 603				Na	E	E	E		9 603	
49	EFFORT CONSTRUCTION	215/12/21	9 521				Na	E	E	E		9 521	
50	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/22	11 732				Na	E	E	E		11 732	
51	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/23	13 257				Na	E	E	E		13 257	
Cumul du compte		27480000	74 369				E	E	E	E		74 369	
(hors cessions)			74 369				E	E	E	E		74 369	
27510000 DEPOTS VERSES													
2	CAUTION MUDULAUTO	26/03/19	150				Na	E	E	E		150	
3	CAUTION SCI ARQUIPRU	27/02/15	5 000				Na	E	E	E		5 000	
4	CAUTION TOTAL	03/10/17	575				Na	E	E	E		575	
5	CAUTION LOCAL	20/07/15	2 000				Na	E	E	E		2 000	
6	CAUTION GRARD MAUGU	30/07/18	3 600				Na	E	E	E		3 600	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
27510000	DEPOTS VERSES									
Cumul du compte	27510000		11 325			E		E	E	11 325
(hors cessions)			11 325			E		E	E	11 325
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition		Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					antérieurs		de l'exercice		cumulés	
			803 990	E		106 607	E	15 565	E	122 172
				D			D		D	
				X			X	821	X	821
(hors cessions)			786 453	E		91 768	E	13 688	E	105 456
				D			D		D	



LIASSE FISCALE

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Timbre à date du service					
Exercice ouvert le	01/01/23	et clos le	31/12/23	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER					
SIRET 4 8 9 6 5 2 1 2 3 0 0 0 5 5			Mél : g.leenhardt@a-vos-cotes.com		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
			SIRET		
B ACTIVITE					
Activités exercées AIDE A DOMICILE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		41 410	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quinquies)		
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art . 44 octies A	
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs	
Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité teritoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulairee n°2065-SD)					
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA					

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :										Nom et adresse du conseil :									
BONNIOL BOURDERON ET ASSOCIES 460 RUE LOUIS PASTEUR 34790 GRABELS Tél : 0467042500																			
OGA/OMGA				Viseur conventionné				(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant :									
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :										Date : 19/04/24 Lieu : MONTPELLIER									
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné										Qualité et nom du signataire : GERANT LEENHARDT GUILLAUME									
										Signature									
Examen de conformité fiscale (ECF)										prestataire :									

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTA

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					c					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j					
Montant des revenus répartis (5)					Total (a à h)					
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 48965212300055

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 760	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	316 398	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	238 305	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	97 694	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	10 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	253	
	Prêts	BF	BG	74 369	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 325	
TOTAL (II)		BJ	BK	105 454	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	379 684
		Autres créances (3)	BZ	CA	86 854
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	490 620	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 501	
	TOTAL (III)	CJ	CK	965 659	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	105 454	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	1 000
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	757 463
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	43 714
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)		DL	812 177
		Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP	10 984	
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	10 984	
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	169 700	
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	20 615
		Dettes fiscales et sociales		DY	620 544
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	12 635
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	823 494	
		Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 646 655	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	721 695
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

			Exercice N				Total		
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF		
			FG	3 825 232	FH		FI	3 825 232	
			FJ	3 825 232	FK		FL	3 825 232	
	Chiffres d'affaires nets *						FM		
	Production stockée *						FN		
	Production immobilisée *						FO	103 165	
	Subventions d'exploitation						FP	69 820	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	4 774	
	Autres Produits (1) (11)						FR	4 002 992	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	311 701	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	70 835	
	Salaires et traitements *						FY	3 126 876	
	Charges sociales (10)						FZ	378 966	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	15 565	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	10 000
	Autres charges (12)						GE	4 723	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 918 666	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	84 326	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 991	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 991	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 991		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	82 335		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VOS COTES</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 596	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 596	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	43 480	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	821	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	44 301	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-42 705
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	-4 084
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 004 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 960 874
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	43 714
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X	
	(9)	Dont transfert de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	62 445
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3	
		dont cotisations facultatives Madelin A7								A4	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	COMPTES CLIENTS								43 452	1 596	
	PENALITES ET AMENDES								25		
AMORTISSEMENT								821			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL A VOS COTES										Néant ☐ *														
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																				
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3								
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ					D8					D9									
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD	562 463				KE					KF									
CORPORELLES	Terrains														KG					KH					KI									
	Constructions	Sur sol propre		[		Dont Composants		L9				]				KJ					KK					KL								
		Sur sol d'autrui		[		Dont Composants		M1				]				KM					KN					KO								
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[		Dont Composants		M2				]				KP					KQ					KR						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[		Dont Composants		M3				]				KS					KT					KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *														KV	92 426				KW					KX								
		Matériel de transport *														KY					KZ					LA								
		Matériel de bureau et mobilier informatique														LB	47 293				LC					LD	5 860							
		Emballages récupérables et divers *														LE					LF					LG								
	Immobilisations corporelles en cours														LH					LI					LJ									
	Avances et acomptes														LK					LL					LM									
	TOTAL III														LN	139 719				LO					LP	5 860								
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence														8G					8M					8T								
		Autres participations														8U					8V					8W	20 000							
Autres titres immobilisés														1P	253				1R					1S										
Prêts et autres immobilisations financières														1T	72 437				1U					1V	13 257									
TOTAL IV														LQ	72 689				LR					LS	33 257									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														ØG	774 871				ØH					ØJ	39 117									
CADRE B		IMMOBILISATIONS							Diminutions						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence															
									par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice																	
									1				2				3				4													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN					CØ					DØ					D7				
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles												TOTAL II		IO					LV					LW	562 463				1X				
CORPORELLES	Terrains														IP					LX					LY					LZ				
	Constructions	Sur sol propre		IQ										MA					MB					MC										
		Sur sol d'autrui		IR										MD					ME					MF										
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS								MG					MH					MI										
	Installations techniques, matériel et outillage industriels														IT					MJ					MK					ML				
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers		IU										MM	92 426				MN					MO										
		Matériel de transport		IV										MP					MQ					MR										
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW										MS	17 537				MT	35 616				MU										
		Emballages récupérables et divers *		IX										MV					MW					MX										
	Immobilisations corporelles en cours														MY					MZ					NA					NB				
	Avances et acomptes														NC					ND					NE					NF				
TOTAL III														IY					NG	17 537				NH	128 042				NI					
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence														IZ					ØU					M7					ØW				
	Autres participations														IØ					ØX	10 000				ØY	10 000				ØZ				
	Autres titres immobilisés														I1					2B					2C	253				2D				
	Prêts et autres immobilisations financières														I2					2E					2F	85 694				2G				
	TOTAL IV														I3					NJ	10 000				NK	95 946				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)														I4					ØK	27 537				ØL	786 451				ØM					

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise

SARL A VOS COTES

Néant

*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 760	PF		PG		PH	7 760
TOTAL I		RK	7 760	RM		RN		RO	7 760
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	61 123	QE	9 158	QF		QG	70 280
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 723	QM	7 228	QN	17 537	QO	27 414
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	98 846	QV	16 386	QW	17 537	QX	97 694
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	106 606	ØP	16 386	ØQ	17 537	ØR	105 454

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM					
TOTAL III													
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW						NY					
Total général non ventilé (NS+NT+NU)													
Total général non ventilé (NW-NY)													

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL A VOS COTES							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	8 359	5W	10 000	5X	7 375	5Y	10 984	
	TOTAL II	5Z	8 359	TV	10 000	TW	7 375	TX	10 984	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	8 359	UB	10 000	UC	7 375	UD	10 984	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	10 000	UF	7 375			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	74 369	UR		US	74 369		
	Autres immobilisations financières			UT	11 325	UV		UW	11 325		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	379 684		379 684				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY	568		568				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	3 500		3 500				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	12 228		12 228				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	24 094		24 094				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	22 000		22 000				
		Divers		VP	10 000		10 000				
	Groupe et associés (2)			VC	14 373		14 373				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	92		92				
Charges constatées d'avance				VS	8 501		8 501				
TOTAUX				VT	560 732	VU	475 039	VV	85 694		
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD	13 257						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	169 700	67 901		101 799				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	20 615	20 615							
Personnel et comptes rattachés		8C	440 745	440 745							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	155 465	155 465							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 389	21 389						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 946	2 946						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	12 635	12 635							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	823 494	VZ	721 695	101 799					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise :SARL A VOS COTES

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

28

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

-4 084

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

252

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions autres

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux à 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

I8

ZN

WN

WO

XR

WQ

1 500

Y1

Y3

TOTAL I

WR

41 410

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

WU

Régimes particuliers et impositions autres

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

Régime des sociétés mères et des filiales *
Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

)

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Mesures d'incitation

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

S.I.I.C. (art. 208C)

K3

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)

1F

Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)

XC

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

41 410

déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

ZL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

41 410

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

47/68

Désignation de l'entreprise SARL A VOS COTES										Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)									K4		
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)				K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)									K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)									K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)									YJ		
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)									YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES											
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice									ZT		241 390
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT											
(à détailler sur feuillet séparé)							Dotations de l'exercice			Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *							ZV		ZW		
Provisions pour risques et charges *											
							8X		8Y		
							8Z		9A		
							9B		9C		
Provisions pour dépréciation *											
							9D		9E		
							9F		9G		
							9H		9J		
Charges à payer											
							9K		9L		
							9M		9N		
							9P		9R		
							9S		9T		
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :							YN		YO		
							↓ ligne WI		↓ ligne WU		

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	E CITY BAIE DE BRA	1 378	1 378		
	2	E CITY PC	779	779		
	3	E CITY SERVEUR	3 200	3 200		
	4	E CITY PC*4	3 021	3 021		
	5	BROTHER MFC 9570 A	824	824		
	6	DELL PORTABLE VO	3 814	3 814		
	7	2 PC PORTABLE	2 276	2 276		
	8	XELYA TELEPHONE	1 680	1 680		
	9	BROTHER HL-L9310C	566	566		
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre 					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	⑤			
③							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le :01/01/2023.....				et clos le :31/12/2023.....				Durée en nombre de mois		1 2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	138			
Dont apprentis								YF				
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 825 232			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT				
TOTAL 1								OX	3 825 232			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	4 774			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE				
Subventions d'exploitation reçues								OF	103 165			
Variation positive des stocks								OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI	28 262			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM	136 201			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON	13 601			
Variation négative des stocks								OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	239 890			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	4 723			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ	258 214			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	3 703 220	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	3 703 220			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX								
Période de référence				GY			/			/		
Date de cessation				HR			/			/		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31/12/2023

N° SIRET

4 8 9 6 5 2 1 2 3 0 0 0 5 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A VOS COTES

ADRESSE (voie)

50 AVENUE DE TOULOUSE

CODE POSTAL

34000

VILLE

MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

1000

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

EURL

Dénomination

LEEN

N° SIREN (si société établie en France)

840147730

% de détention

100,0000

Nb de parts ou actions

1 000,00

Adresse :

N°

50

Voie

AVENUE DE TOULOUSE

Code Postal

34070

Commune

MONTPELLIER

Pays

France

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom patronymique

Prénom(s)

Nom marital

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.



(1)

☐ Néant *

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique	GIE	Dénomination	E-SAP		
N° SIREN (si société établie en France)	833872302	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 50	Voie	AVENUE DE TOULOUSE		
	Code Postal 34070	Commune	MONTPELLIER	Pays	France

Forme juridique	COCC	Dénomination	LA COOP DU PRENDRE SOIN		
N° SIREN (si société établie en France)	982898058	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 2	Voie	ALLEE DU FOIRAIL		
	Code Postal 34490	Commune	MURVIEL-LES-BEZIERS	Pays	France

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	48965212300055	8810A
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000MONTPELLIER	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	41 410
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	41 410
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		41 410
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
DONS OUVRANT DROIT A RI		1 500
TOTAL		1 500

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE
(ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2023	Clos le	31	12	2023
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	88.10A
	489652123	Activités (cf notice)	
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 825 232							
• Nombre de salariés	CZ	138	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	1	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	

*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE) ANNÉE CIVILE 2023

A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	30 268
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	13 015
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	43 283
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d’assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d’obtention végétale (COV) dont l’entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l’entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	43 283
B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES ² (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)		
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	15a	
	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	16a	
	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n’excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18- ligne 19)] n’excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE	Année civile 2023	
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d’impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	43 283

2 Ouvrent droit au crédit d’impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

3 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l’Union Européenne ou de l’Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	23a	13 500
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	24	
Montant des remboursements de subventions publiques 6	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	29 783
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2023	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	31	
Montant des remboursements de subventions publiques 6	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	33b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	29 783
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N’EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l’article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d’impôt obtenu par l’entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d’impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		Numéro de siret	48965212300055
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a		29 783
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b		
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 35b \times 50 \text{ \%})^7$	36		8 935
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a		8 935
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis $[(\text{ligne } 39a - \text{ligne } 39b) \times 30 \text{ \%} + \text{ligne } 39b \times 50 \text{ \%}]^7$	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	8 935
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche $[(\text{ligne } 47a - \text{ligne } 47b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 47b \times 50 \text{ \%})$	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) $[(\text{ligne } 26a - (100\,000\,000\,€ - \text{ligne } 86))]$	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION	ANNÉE CIVILE 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation $[(\text{ligne } 76a - \text{ligne } 76b - \text{ligne } 76c - \text{ligne } 76d) \times 30\%] + (\text{ligne } 76b \times 60\%) + (\text{ligne } 76c \times 40\%) + (\text{ligne } 76d \times 35\%)$ ¹²	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	8 935
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		ANNÉE CIVILE 2023
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :	82a
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative $[(\text{ligne } 86 - \text{ligne } 87) \times 40\%] + (\text{ligne } 87 \times 50\%)$	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		92a	92b	92c	92d

VIII-1. Entreprises à l’impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-2. Entreprises à l’impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d’un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l’issue de la période d’imputation du crédit d’impôt non imputé sur l’impôt sur les sociétés sont formulées sur l’imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l’imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

IX – SIGNATURE	
A MONTPELLIER.....	Le 19/04/2024.....
Nom, Qualité LEENHARDT GUILLAUME GERANT.....	Signature
Adresse email g.leenhardt@a-vos-cotes.com.....	
Téléphone :	

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l’entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d’impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d’autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l’article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d’aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où l’aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S’agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l’article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d’ensemble. Le crédit d’impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023											
Dénomination de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		4	8	9	6	5	2	1	2	3	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										900	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 quater Y du CGI)											
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD										461	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

1 Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

2 Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

3 A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD		
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD		8 935
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD		
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD		
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD		

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022, est intégrée à ce formulaire :
La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.
- Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2024, est intégré à ce formulaire :
Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « 3IV » (article 244 quater I) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.
- Une nouvelle réduction d'impôt, instaurée par l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est intégrée à ce formulaire :
La réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m) : L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a instauré une réduction d'impôt à titre expérimental à compter du 1er janvier 2023 en faveur des établissements de crédit et des sociétés de financement qui accordent, sous conditions de ressources, des prêts à taux zéro à des personnes physiques ou morales, domiciliées dans ou à proximité d'une commune ayant mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), pour l'achat de véhicules propres ou la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique.
- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

SARL A VOS COTES

50 AVENUE DE TOULOUSE
34000 MONTPELLIER

COMPTES ANNUELS
du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023

Grabels :

460 Rue Louis Pasteur
Le Novatech CS 60100
34790 GRABELS
☎ 04 67 04 25 00

Montpellier Centre :

9 rue de la Loge
34000 MONTPELLIER
☎ 04 67 04 25 00

Lunel :

29 Chemin de Dassargues
34400 LUNEL
☎ 04 99 54 91 30

Teyran :

1550 Avenue de Montpellier
34820 TEYRAN
☎ 04 11 80 01 09

Gignac :

5 Parc d'Activités de Camalcé
34150 GIGNAC
☎ 04 67 57 51 01

Bedarieux :

86 Avenue Jean Jaurès
34600 BEDARIEUX
☎ 04 67 23 22 27

SOMMAIRE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS	3
Attestation	4
Bilan - Actif	5
Bilan - Passif	6
Compte de résultat synthétique	7
Compte de résultat synthétique	8
Annexe des comptes annuels	9
DETAIL DES COMPTES	19
Bilan - Actif détaillé	20
Bilan - Passif détaillé	22
Soldes Intermédiaires de Gestion	24
Soldes Intermédiaires de Gestion détaillés	25
Capacité d'autofinancement	28
Synthèse	29
Liste des immobilisations	30
LIASSE FISCALE	34
Réel Normal	35

COMPTES ANNUELS

ATTESTATION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SARL A VOS COTES

Pour l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints à la présente attestation, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	1 646 655 €
Chiffre d'affaires	3 825 232 €
Résultat net comptable	43 714 €

Fait à GRABELS,
Le 19/04/2024.

GUILLAUME BOURDERON,
Expert-comptable.

BILAN - ACTIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs au 31/12/23			Valeurs au 31/12/22
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	7 760	7 760		
Fonds commercial (1)	316 398		316 398	316 398
Autres immobilisations incorporelles	238 305		238 305	238 305
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	128 042	97 694	30 347	40 873
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000		10 000	
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	253		253	253
Prêts	74 369		74 369	61 112
Autres immobilisations financières	11 325		11 325	11 325
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	786 451	105 454	680 997	668 265
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)	379 684		379 684	510 516
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)				8 093
Personnel et comptes rattachés (3)	568		568	3 751
Créances fiscales et sociales (3)	71 822		71 822	48 363
Fournisseurs débiteurs	92		92	123
Groupe et associés (3)	14 373		14 373	8 386
Débiteurs divers (3)				8 066
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	490 620		490 620	475 256
Charges constatées d'avance (3)	8 501		8 501	10 620
TOTAL ACTIF CIRCULANT	965 659		965 659	1 073 174
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 752 110	105 454	1 646 655	1 741 439

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale	1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	757 463	714 631
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	43 714	42 832
SITUATION NETTE	812 177	768 463
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 177	768 463
AUTRES FONDS PROPRES		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	10 984	8 359
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS	10 984	8 359
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	169 700	236 932
Emprunts et dettes financières diverses (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs	20 615	24 608
Fournisseurs, factures non parvenues		121
Dettes fiscales et sociales	620 544	628 304
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		
Autres dettes	12 635	74 651
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	823 494	964 617
Écarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

101 799

721 695

169 618

794 999

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Montant net du chiffre d'affaires	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	103 165	2,70	10 265	0,26	92 900	905,02
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	69 820	1,83	56 671	1,46	13 150	23,20
Autres produits	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	4 002 992	104,65	3 959 975	102,02	43 017	1,09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	311 701	8,15	316 882	8,16	-5 181	-1,63
Impôts, taxes et versements assimilés	70 835	1,85	75 263	1,94	-4 428	-5,88
Salaires et traitements	3 126 876	81,74	3 193 351	82,27	-66 475	-2,08
Charges sociales	378 966	9,91	359 945	9,27	19 021	5,28
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	15 565	0,41	14 721	0,38	844	5,73
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions	10 000	0,26			10 000	
Autres charges	4 723	0,12	3 528	0,09	1 195	33,85
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	3 918 666	102,44	3 963 690	102,11	-45 024	-1,14
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	% CA	Du 01/01/22 Au 31/12/22	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS						
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
RÉSULTAT FINANCIER	-1 991	-0,05	-2 702	-0,07	711	26,31
RÉSULTAT COURANT avant impôts	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion	1 596	0,04			1 596	
Sur opérations en capital			46 303	1,19	-46 303	-100,00
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges			40		-40	-100,00
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 596	0,04	46 343	1,19	-44 747	-96,56
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	43 480	1,14	435	0,01	43 045	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.	821	0,02			821	
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	44 301	1,16	435	0,01	43 866	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-42 705	-1,12	45 908	1,18	-88 613	-193,02
Participation des salariés aux résultats			1		-1	-100,00
Impôt sur les bénéfices	-4 084	-0,11	-3 341	-0,09	-743	-22,24
TOTAL DES PRODUITS	4 004 588	104,69	4 006 318	103,21	-1 730	-0,04
TOTAL DES CHARGES	3 960 874	103,55	3 963 486	102,11	-2 612	-0,07
Bénéfice ou Perte	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

SOMMAIRE

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	O		
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	O		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS			
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>			
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>			
ETAT DES STOCKS			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	O		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	O		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL	O		
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
COMMENTAIRE			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 1 646 655,29 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 43 714,20 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Installations générales	10 ans
- Matériel de bureau et info	3 ans
- Mobilier	3 ans

Immobilisations financières

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORP.		Frais d'établissement, de recherche et de développement TOTAL I			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	562 463		
CORP.	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Instal.géné., agencts & aménagts const.			
	Installations techniques, matériel & outillage indust.				
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts & aménagts divers Matériel de transport Matériel de bureau & info., mobilier Emballages récupérables & divers	92 426 47 293		5 860
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
		TOTAL III	139 719		5 860
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				
	Autres participations				20 000
	Autres titres immobilisés		253		
	Prêts et autres immobilisations financières		72 437		13 257
		TOTAL IV	72 689		33 257
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)			774 871		39 117

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légal Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORP.		Frais d'éts, de recherche & de dével. TOTAL I				
		Autres postes d'immob. incorporelles TOTAL II			562 463	
CORP.	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre Sur sol d'autrui Ins. gal. agen. amé. cons				
	Inst.tech., mat. outillage indus.					
	Autres immos corporelles	Instal. gén., agencts, aménagts d. Matériel de transport Mat.bureau, info., mob. Emballages récup. div.			92 426 17 537	35 616
	Immos corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
		TOTAL III		17 537	128 042	
FINANCIERES	Part. évaluées par mise en equivalence					
	Autres participations			10 000	10 000	
	Autres titres immobilisés				253	
	Prêts & autres immob. financières				85 694	
		TOTAL IV		10 000	95 946	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				27 537	786 451	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		7 760			7 760
TOTAL		7 760			7 760
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag. cons.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immos corporelles	Inst. générales agencem. amén. div.	61 123	9 158		70 280
	Matériel de transport				
	Mat. bureau et informatique, mob.	37 723	7 228	17 537	27 414
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		98 846	16 386	17 537	97 694
TOTAL GENERAL		106 606	16 386	17 537	105 454

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES		
		Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel
Frais d'établissements							
Fonds commercial							
Autres immos incorporelles							
TOTAL							
Constr. Immo. corp.	Terrains						
	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
	Inst. agenc. et amén.						
	Inst. techniques mat. et outil.						
	Inst. gales, agenc. am divers						
	Mat. transport						
	Mat. bureau mobilier						
	Emballages récup. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations					
	Prêts (1) (2)			74 369		74 369
	Autres immobilisations financières			11 325		11 325
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux					
	Autres créances clients			379 684	379 684	
	Créances rep. titres prêtés : prov /dep. antér					
	Personnel et comptes rattachés			568	568	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			3 500	3 500	
	Etat & autres coll. publiques	Impôts sur les bénéfices		12 228	12 228	
		Taxe sur la valeur ajoutée		24 094	24 094	
		Autres impôts, taxes & versements assimilés		22 000	22 000	
		Divers		10 000	10 000	
	Groupe et associés (2)			14 373	14 373	
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)			92	92	
	Charges constatées d'avance			8 501	8 501	
TOTAUX				560 732	475 039	85 694
REVOIS	(1)	Montant	- Créances représentatives de titres prêtés	13 257		
	(2)	des	- Prêts accordés en cours d'exercice			
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts & avances consentis aux associés (Pers. physiques)						

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	8 501
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	8 501

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	35 500
Disponibilités	
TOTAL	35 500

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000,00	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000,00	10,00

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	169 700	67 901	101 799	
Emprunts & dettes financières divers (1) (2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		20 615	20 615		
Personnel & comptes rattachés		440 745	440 745		
Sécurité sociale & autres organismes sociaux		155 465	155 465		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices				
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée	21 389	21 389		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes & assimilés	2 946	2 946		
Dettes sur immobilisations & cptes rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		12 635	12 635		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		823 494	721 695	101 799	
Renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	(2) Montant divers emprunts, dettes/associés				

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	82
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Dettes fiscales et sociales	286 799
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL DES CHARGES À PAYER	286 881

DETAIL DES COMPTES

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits similaires				
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC	7 760	7 760		
28050000 AMORT CONC&DROITS SIMIL BREV	-7 760	-7 760		
Fonds commercial	316 398	316 398		
20700000 FOND COMMERCIAL ET CLIENTELE	316 398	316 398		
Autres immobilisations incorporelles	238 305	238 305		
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT	238 305	238 305		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	30 347	40 873	-10 525	-25,75
21810000 INST GENE AGENC AMENAG DIVERS	92 426	92 426		
21830000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	18 197	29 874	-11 677	-39,09
21840000 MOBILIER	17 419	17 419		
28181000 AMORT INST.GLE.AGT.AM	-70 280	-61 123	-9 158	-14,98
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-10 832	-21 591	10 759	49,83
28184000 AMORT MOBILIER	-16 582	-16 132	-450	-2,79
Immobilisations financières (2)				
Participations	10 000		10 000	
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN	10 000		10 000	
Autres titres immobilisés	253	253		
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES	253	253		
Prêts	74 369	61 112	13 257	21,69
27480000 EFFORT CONSTRUCTION	74 369	61 112	13 257	21,69
Autres immobilisations financières	11 325	11 325		
27510000 DEPOTS VERSES	11 325	11 325		
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	680 997	668 265	12 732	1,91
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients (3)	379 684	510 516	-130 833	-25,63
Clients Factures à établir (3)		8 093	-8 093	-100,00
Personnel et comptes rattachés (3)	568	3 751	-3 183	-84,86
Créances fiscales et sociales (3)	71 822	48 363	23 459	48,51
43872000 AUTRES RBT A RECEVOIR	3 500	7 500	-4 000	-53,33
44170000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	10 000	10 000		
44400000 ETAT IMPOT/BENEFICES	12 228	8 679	3 549	40,89
44566000 TVA DEDUCTIBLE ABS	24 083	22 184	1 899	8,56
44566400 TVA AUTOLIQ DED SUR IMPORT	11		11	
44873000 ETAT PRODUIT A RECEVOIR	22 000		22 000	
Fournisseurs débiteurs	92	123	-32	-25,61
Groupe et associés (3)	14 373	8 386	5 987	71,39
45100000 LEEN	8 163	8 386	-223	-2,66
45110000 LA COOP DU PRENDRE SOIN	6 210		6 210	
Débiteurs divers (3)		8 066	-8 066	-100,00
46713000 GIE E SAP REFACT		8 066	-8 066	-100,00
Disponibilités	490 620	475 256	15 364	3,23
51121000 REMISES A ENCAISSER	4 152	2 990	1 162	38,87
51123000 CESU A ENCAISSER	526	3 939	-3 413	-86,66
51211000 SG	88 070	114 943	-26 873	-23,38
51212000 CIC	390 625	349 869	40 756	11,65
51213000 CREDIT COOPERATIF	7 248	3 516	3 732	106,16

BILAN - ACTIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/12/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Charges constatées d'avance (3)	8 501	10 620	-2 119	-19,96
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	8 501	10 620	-2 119	-19,96
TOTAL ACTIF CIRCULANT	965 659	1 073 174	-107 515	-10,02
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439	-94 783	-5,44



BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	10 000		
10130000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000	10 000		
Réserves				
Réserve légale	1 000	1 000		
10610000 RESERVE LEGALE	1 000	1 000		
Report à nouveau	757 463	714 631	42 832	5,99
11000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDIT	757 463	714 631	42 832	5,99
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	43 714	42 832	882	2,06
SITUATION NETTE	812 177	768 463	43 714	5,69
TOTAL CAPITAUX PROPRES	812 177	768 463	43 714	5,69
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	10 984	8 359	2 625	31,40
15180000 AUTRES PROV. POUR RISQUES	10 984	8 359	2 625	31,40
TOTAL PROVISIONS	10 985	8 360	2 625	31,40
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	169 700	236 932	-67 232	-28,38
16411000 EMP SG 140000€/0.95%/84M	22 280	42 643	-20 364	-47,75
16413000 EMP CIC 50000€/2.2%/144M	17 789	22 091	-4 302	-19,47
16414000 EMP CIC PGE 100000€/48M/0.65%	48 241	73 173	-24 932	-34,07
16415000 EMP CIC 125000€/0.95%/84M	81 308	98 909	-17 601	-17,80
16880000 INTERETS COURUS	82	115	-33	-28,70
Fournisseurs	20 615	24 608	-3 994	-16,23
Fournisseurs, factures non parvenues		121	-121	-100,00
Dettes fiscales et sociales	620 544	628 304	-7 760	-1,24
42100012 SALAIRES DECEMBRE	215 148	213 080	2 068	0,97
42200000 COMITES ENTREPRISE ETABL.	5 744	4 470	1 274	28,50
42700000 PERSONNEL SAISIES	947	835	112	13,41
42820000 DETTES POUR CONGES PAYES	214 906	211 861	3 044	1,44
42861000 PROVISION PRIMES A PAYER	4 000		4 000	
43710000 URSSAF	67 624	67 878	-254	-0,37
43720000 RETRAITE ARCCO	12 844	12 651	193	1,53
43750000 AREAS MUTUELLE	5 411	6 094	-683	-11,21
43795000 RSI - ECHEANCIER EN COURS	4 102	10 151	-6 049	-59,59
43820000 CHARGES SOC / CONGES PAYES	26 484	24 267	2 217	9,14
43861000 PROVISION CS / PRIMES A PAYER	471		471	
43863000 TAXE APPRENTISSAGE	5 689	5 750	-62	-1,07
43864000 FORMATION PRO CONTINUE	31 792	32 134	-342	-1,07
43865000 PROVISION COT TNS GERANTS	1 049	5 073	-4 024	-79,32
44210000 PRELEVEMENT A LA SOURCE	537	563	-27	-4,75
44526200 TVA AUTOLIQ COLL SUR IMPORT	11		11	
44551000 TVA A DECAISSER	12 214	18 384	-6 170	-33,56
44571500 TVA A REGULARISER / VENTES	9 163	2 638	6 525	247,39
44587000 TVA S/FACTURES A ETABLIR		1 349	-1 349	-100,00
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	2 409	11 126	-8 717	-78,35
Autres dettes	3 566	2 409	1 157	48,01
46712000 DEB/CRED DIVERS		2 409	-2 409	-100,00
46713000 GIE E SAP REFACT	3 566		3 566	
Clients créditeurs	9 070	72 242	-63 172,75	-87,45
TOTAL DETTES	823 494	964 617	-141 122	-14,63

BILAN - PASSIF DÉTAILLÉ

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Valeurs au 31/12/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 646 655	1 741 439	-94 783	-5,44
(1) Dont à plus d'un an	101 799	169 618		
(1) Dont à moins d'un an	721 695	794 999		



SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
Ventes de marchandises - Coût d'achat des march. vendues						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) * + / - Production stockée * + Production immobilisée *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
- Matières premières * - Sous-traitance (directe) *			450	0,01	-450	-100,00
MARGE DE PRODUCTION *	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
MARGE BRUTE TOTALE	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
- Autres achats - Charges externes	13 601 298 100	0,36 7,79	23 501 292 931	0,61 7,55	-9 900 5 169	-42,13 1,76
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 513 531	91,85	3 564 743	91,84	-51 212	-1,44
Subventions d'exploitation - Impôts, taxes et versements assimilés - Salaires et traitements - Charges sociales Total	103 165 70 835 3 126 876 378 966 -3 473 512	2,70 1,85 81,74 9,91 -90,81	10 265 75 263 3 193 351 359 945 -3 618 294	0,26 1,94 82,27 9,27 -93,22	92 900 -4 428 -66 475 19 021 144 781	905,02 -5,88 -2,08 5,28 4,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 019	1,05	-53 550	-1,38	93 569	174,73
Reprises sur dép., prov., amortis + Transferts de charges d'exploitation + Autres produits d'exploitation - Dotations amort. et dépréciations - Autres charges d'exploitation Total	7 375 62 445 4 774 25 565 4 723 44 307	0,19 1,63 0,12 0,67 0,12 1,16	56 671 11 414 14 721 3 528 49 836	1,46 0,29 0,38 0,09 1,28	7 375 5 775 -6 640 10 844 1 195 -5 529	10,19 -58,17 73,67 33,85 -11,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
Opérations en commun + Produits financiers - Charges financières Total	1 991 -1 991	0,05 -0,05	2 702 -2 702	0,07 -0,07	-711 711	-26,30 26,31
RÉSULTAT COURANT	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
+ Produits exceptionnels (1) - Charges exceptionnelles (2) - Participation des salariés - Impôt sur les bénéfices (IS) Total	1 596 44 301 -4 084 -38 621	0,04 1,16 -0,11 -1,01	46 343 435 -3 341 49 248	1,19 0,01 -0,09 1,27	-44 747 43 866 -743 -87 869	-96,56 -100,00 -22,24 -178,42
RÉSULTAT EXERCICE	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	3 825 232	100	3 881 625	100	-56 393	-1,45
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services) *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
70601000 FRAIS DE GESTION 20%	2 485	0,06	4 854	0,13	-2 369	-48,80
70602000 FRAIS DUPLICATA FACTURE 20%	377	0,01	579	0,01	-202	-34,87
70611000 AIDE A LA PERSONNE PA 5.5%			575	0,01	-575	-100,00
70611100 AIDE A LA PERSONNE GIR5/6 5.5%	300 207	7,85	319 973	8,24	-19 766	-6,18
70611200 AIDE A LA PERSONNE GIR3/4 5.5%	1 407 252	36,79	1 392 823	35,88	14 429	1,04
70611300 AIDE A LA PERSONNE GIR1/2 5.5%	677 672	17,72	683 165	17,60	-5 493	-0,80
70612000 AIDE A LA PERSONNE PH 5.5%			26 325	0,68	-26 325	-100,00
70612100 AIDE PERS PH 5.5%	233 498	6,10			233 498	
70612200 AIDE PERS PCH<150 5.5%	322 987	8,44	247 604	6,38	75 384	30,45
70612300 AIDE PERS PCH>150 5.5%			307 987	7,93	-307 987	-100,00
70613000 PRESTATIONS 5.50%	11 165	0,29	17 098	0,44	-5 933	-34,70
70614000 PRESTATIONS 2.10%	44				44	
70621000 MENAGE CLASSIQUE 10%	658 478	17,21	720 271	18,56	-61 794	-8,58
70621200 REPASSAGE 10%	4 166	0,11	4 020	0,10	146	3,62
70622000 MENAGE PREMIUM 10%	155 713	4,07	112 572	2,90	43 142	38,32
70631000 REGUL 5.5%	5 847	0,15	-223	-0,01	6 070	
70632000 REGUL 10%	-373	-0,01	-506	-0,01	134	-26,39
70633000 HEURES MUTUELLES 20%	8 694	0,23	11 295	0,29	-2 601	-23,03
70640000 GARDE ENFANT 10%	8 396	0,22	19 374	0,50	-10 978	-56,66
70660000 FRAIS KILOMETRIQUES	13 218	0,35			13 218	
70670000 ENTRETIEN LOCAUX PRO 20%	6 078	0,16	7 710	0,20	-1 631	-21,16
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	1 256	0,03	471	0,01	785	166,47
70820000 COMMISSIONS ET COURTAGES	4 209	0,11	3 611	0,09	598	16,57
70832000 POSE COFFRE A CLE	750	0,02	333	0,01	417	125,00
70833000 DIVERS 20%	17		53		-37	-68,74
70834000 FORFAIT CB COURSES	3 094	0,08	1 661	0,04	1 433	86,29
PRODUCTION DE L'EXERCICE *	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	3 825 232	100,00	3 881 625	100,00	-56 393	-1,45
- Sous-traitance (directe) *			450	0,01	-450	-100,00
60400000 ACH S/T ETUDES PREST SERVICES			450	0,01	-450	-100,00
MARGE DE PRODUCTION *	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
MARGE BRUTE TOTALE	3 825 232	100,00	3 881 175	99,99	-55 943	-1,44
- Autres achats	13 601	0,36	23 501	0,61	-9 900	-42,13
60610000 FOURN NON STOCK (ELEC-GAZ-EAU)	4 210	0,11	4 277	0,11	-67	-1,57
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	7 653	0,20	16 634	0,43	-8 981	-53,99
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	1 738	0,05	2 590	0,07	-852	-32,88
- Charges externes	298 100	7,79	292 931	7,55	5 169	1,76
61100000 SOUS TRAITANCE GIE	103 026	2,69	91 330	2,35	11 697	12,81
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	56 501	1,48	55 587	1,43	914	1,64
61352000 LOCATIONS DIVERS	1 709	0,04	2 034	0,05	-324	-15,95
61354000 LOCATIONS VEHICULE EQ035LH			-363	-0,01	363	-100,00
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	2 874	0,08	2 766	0,07	108	3,90
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	139		101		38	37,62
61550000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS MOBILI	126		788	0,02	-661	-83,96
61560000 MAINTENANCE	22 201	0,58	22 772	0,59	-571	-2,51
61610000 ASSURANCE RC PRO	1 689	0,04	1 652	0,04	37	2,25
61630000 ASSURANCE VEHICULES SALARIES	3 433	0,09	1 607	0,04	1 826	113,60
61640000 ASSURANCE LOCAL	560	0,01	517	0,01	43	8,37
61650000 ASSURANCE CE	151		146		5	3,35
61660000 ASSURANCE HOMME CLE	359	0,01	836	0,02	-477	-57,01
61680000 AUTRES ASSURANCES	617	0,02	617	0,02		
61800000 DIVERS SINISTRE	633	0,02	791	0,02	-157	-19,91
61820000 FORMATIONS SALARIES	19 930	0,52	34 975	0,90	-15 045	-43,02
61830000 FORMATION GERANT			250	0,01	-250	-100,00

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
62261000 HONORAIRES COMPTABLES	7 847	0,21	7 021	0,18	825	11,76
62263000 HONORAIRES JURIDIQUES AVOCATS	2 938	0,08	3 738	0,10	-800	-21,40
62264000 HONORAIRES DIVERS	6 536	0,17	4 467	0,12	2 070	46,33
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	858	0,02	222	0,01	636	285,77
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	29 753	0,78	12 863	0,33	16 889	131,30
62340000 CADEAUX	120		41		79	194,21
62382000 DONS OUVRANT DROIT A RI	1 500	0,04			1 500	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	7 887	0,21	7 184	0,19	703	9,79
62511000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	3 325	0,09	3 325	0,09		
62570000 RECEPTIONS SORTIE SALARIES	4 552	0,12	10 725	0,28	-6 173	-57,55
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	5 380	0,14	8 241	0,21	-2 861	-34,72
62623000 FRAIS DE TELEPHONE	6 522	0,17	10 903	0,28	-4 381	-40,18
62710000 FRAIS BANCAIRES	3 087	0,08	4 194	0,11	-1 107	-26,38
62811000 COTISATIONS PROFESSIONNELLES	2 745	0,07	2 164	0,06	581	26,85
62813000 FRAIS ENCAISSEMENTS DIVERS	1 100	0,03	1 438	0,04	-338	-23,51
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	3 513 531	91,85	3 564 743	91,84	-51 212	-1,44
Subventions d'exploitation	103 165	2,70	10 265	0,26	92 900	905,02
74000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			10 000	0,26	-10 000	-100,00
74010000 SUBV EXPL IMPOSABLE	103 165	2,70	265	0,01	102 900	
- Impôts, taxes et versements assimilés	70 835	1,85	75 263	1,94	-4 428	-5,88
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	19 529	0,51	20 006	0,52	-477	-2,38
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT	43 323	1,13	44 366	1,14	-1 043	-2,35
63511100 CET-COTISATION FONCIERE ENTREP	3 182	0,08	774	0,02	2 408	311,11
63511200 CET-COTISATION VAL AJOUTEE ENT	4 802	0,13	10 117	0,26	-5 315	-52,54
- Salaires et traitements	3 126 876	81,74	3 193 351	82,27	-66 475	-2,08
64110000 SALAIRES BRUTS	2 871 831	75,08	2 940 293	75,75	-68 463	-2,33
64116000 INDEMNITES DE LICENCIEMENT	24 612	0,64	28 210	0,73	-3 598	-12,75
64120000 CONGES PAYES	3 044	0,08	13 659	0,35	-10 615	-77,71
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	4 000	0,10	-12 500	-0,32	16 500	-132,00
64140000 INDEMN ET AVANTAGES DIVERS	32 181	0,84	32 653	0,84	-472	-1,45
64141000 INDEMNITES KILOMETRIQUES	89 020	2,33	89 074	2,29	-54	-0,06
64143000 INDEMN TRANSPORT INTERVENANTS	5 235	0,14	9 657	0,25	-4 422	-45,79
64171100 REMUNERATION GERANT 1	61 500	1,61	57 899	1,49	3 601	6,22
64172100 RSI GERANT 1	20 482	0,54	22 197	0,57	-1 715	-7,73
64176100 CSG DEDUCTIBLE GERANT 1	6 658	0,17	5 426	0,14	1 232	22,71
64177100 MADELIN RETRAITE GERANT 1	6 423	0,17	6 006	0,15	417	6,94
64178100 MADELIN PREVOYANCE GERANT 1	1 890	0,05	2 221	0,06	-331	-14,89
64179100 CONTRATS A REINTEGRER GERANT 1			446	0,01	-446	-100,00
64190000 ACTIVITE PARTIELLE			-1 890	-0,05	1 890	-100,00
- Charges sociales	378 966	9,91	359 945	9,27	19 021	5,28
64510000 COTISATIONS URSSAF	156 294	4,09	142 104	3,66	14 189	9,99
64511000 COTISATIONS RETRAITE	27 480	0,72	27 084	0,70	396	1,46
64512000 COTISATIONS POLE EMPLOI	120 569	3,15	123 492	3,18	-2 922	-2,37
64513000 COTISATIONS MUTUELLE	33 926	0,89	28 490	0,73	5 436	19,08
64520000 CHARGES SOCIALES SUR CP	2 217	0,06	5 345	0,14	-3 128	-58,52
64530000 CHARGES SOCIALES SUR PRIME	471	0,01	-1 134	-0,03	1 605	-141,53
64720000 VERS.COMITES ENTREP ET ETABLTS	5 744	0,15	5 881	0,15	-137	-2,33
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL	24 801	0,65	28 683	0,74	-3 882	-13,53
64820000 AUTRES INDEMNITES DE RUPTURE	7 464	0,20			7 464	
Total	-3 473 512	-90,81	-3 618 294	-93,22	144 781	-4,00
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	40 019	1,05	-53 550	-1,38	93 569	-174,73
Reprises sur dépréciations, provisions, amorts	7 375	0,19			7 375	
78150000 REPRISES SUR PROVISIONS D'EXPL	7 375	0,19			7 375	
+ Transferts de charges d'exploitation	62 445	1,63	56 671	1,46	5 775	10,19
79111000 REMBOURSEMENTS ASSURANCES			427	0,01	-427	-100,00
79112000 REMBOURSEMENTS FORMATIONS	26 380	0,69	7 513	0,19	18 867	251,11
79113000 AUTRES TRANSFERTS DE CHARGES 6	1 882	0,05	6 744	0,17	-4 861	-72,09

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DÉTAILLÉS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 Au 31/12/23	en %	Du 01/01/22 Au 31/12/22	en %	Variation	
					en valeur	en %
79141000 TRANSFERT DE CHARGE SAL AIDES	20 683	0,54	25 155	0,65	-4 472	-17,78
79142000 TRANSFERT DE CHARGE SALARIES	13 500	0,35	16 831	0,43	-3 331	-19,79
+ Autres produits d'exploitation	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
75800000 PROD DIVERS DE GEST COURANTE	4 774	0,12	11 414	0,29	-6 640	-58,17
- Dotations amortissements et dépréciations	25 565	0,67	14 721	0,38	10 844	73,67
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES	15 565	0,41	14 721	0,38	844	5,73
68150000 DOT PROVISIONS D'EXPLOITATION	10 000	0,26			10 000	
- Autres charges d'exploitation	4 723	0,12	3 528	0,09	1 195	33,85
65400000 PERTES / CREANCES EXO ANT.	4 550	0,12			4 550	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	173		3 528	0,09	-3 355	-95,10
Total	44 307	1,16	49 836	1,28	-5 529	-11,09
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	84 326	2,20	-3 715	-0,10	88 040	
+ Produits financiers						
76410000 INTERETS SICAV						
- Charges financières	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES	1 991	0,05	2 702	0,07	-711	-26,30
Total	-1 991	-0,05	-2 702	-0,07	711	-26,31
RÉSULTAT COURANT	82 335	2,15	-6 416	-0,17	88 751	
+ Produits exceptionnels (1)	1 596	0,04	46 343	1,19	-44 747	-96,56
77180000 AUTRES PROD EXCEP S/OP GESTION	1 596	0,04			1 596	
77880000 PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS			46 303	1,19	-46 303	-100,00
78750000 REP PROVISIONS EXCEPTIONNELLES			40		-40	-100,00
- Charges exceptionnelles (2)	44 301	1,16	435	0,01	43 866	
67120000 PENALITES AMENDES FISC & PEN	28		435	0,01	-407	-93,56
67180000 AUTRES CHARGES EXCEP.OP GEST	43 452	1,14			43 452	
68710000 DOT.AMORT EXCEPT./IMMOS	821	0,02			821	
- Participation des salariés			1		-1	-100,00
69100000 PART DES SALARIES AU RESULTAT			1		-1	-100,00
- Impôt sur les bénéfices (IS)	-4 084	-0,11	-3 341	-0,09	-743	22,24
69511000 IMPOT SUR LES SOCIETES	6 212	0,16	5 823	0,15	389	6,68
69512000 CREDIT IMPOT FORM DIRIGEANTS	-461	-0,01	-443	-0,01	-18	4,06
69514000 REDUCTION IMPOT MECENAT	-900	-0,02	-307	-0,01	-593	193,16
69515000 CREDIT IMPOT RECHERCHE	-8 935	-0,23	-8 414	-0,22	-521	6,19
Total	-38 621	-1,01	49 248	1,27	-87 869	-178,42
RÉSULTAT EXERCICE	43 714	1,14	42 832	1,10	882	2,06

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

* La colonne en % correspond à la variation par rapport à la production de l'exercice

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Valeur au 31/12/23	Valeur au 31/12/22
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	40 019	-53 550
+ Transferts de charges d'exploitation	62 445	56 671
+ Autres produits d'exploitation	4 774	11 414
- Autres charges d'exploitation	4 723	3 528
+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
+ Produits financiers		
- Reprises sur Provisions financières		
- Charges financières	1 991	2 702
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions financières		
+ Produits exceptionnels	1 596	46 343
- Produits des cessions d'éléments d'actif		
- Subventions d'investissement rapportées au résultat		
- Reprises sur dépréciations ou provisions exceptionnelles		40
- Charges exceptionnelles	44 301	435
+ Valeur comptable des immobilisations cédées		
+ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions exceptionnelles	821	
- Participation des salariés aux résultats d'entreprise		1
- Impôts sur les bénéfices	-4 084	-3 341
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	62 725	57 513
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	26 386	14 721
+ Reprises sur amortissements et provisions	7 375	40
+ Résultat sur cessions d'éléments d'actif immobilisés		
+ Subventions d'investissement rapportées au résultat		
RÉSULTAT NET COMPTABLE	43 714	42 832

SYNTHÈSE

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ÉLÉMENTS DE RENTABILITÉ	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Chiffre d'affaires	3 825 232	3 881 625	3 499 949	-56 393	-1,45
Ventes de marchandises					
Production de l'exercice	3 825 232	3 881 625	3 499 949	-56 393	-1,45
Marge commerciale					
Marge globale	3 825 232	3 881 175	3 499 949	-55 943	-1,44
Valeur ajoutée	3 513 531	3 564 743	3 207 683	-51 212	-1,44
Excédent brut d'exploitation	40 019	-53 550	148 111	93 569	-174,73
Amortissements et provisions	25 565	14 721	13 729	10 844	73,67
Résultat d'exploitation	84 326	-3 715	169 428	88 040	
Résultat financier	-1 991	-2 702	-2 326	711	26,31
Résultat courant	82 335	-6 416	167 103	88 751	
Résultat exceptionnel	-42 705	45 908	-1 294	-88 613	-193,02
Résultat net de l'exercice	43 714	42 832	167 127	882	2,06

ÉLÉMENTS FINANCIERS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Capacité d'autofinancement	62 725	57 513	181 880	5 212	9,06
Fonds de roulement net global	297 410	336 988	382 081	-39 578	-11,74
Besoin en fonds de roulement	-193 128	-138 153	-171 623	-54 975	39,79
Trésorerie	490 538	475 141	553 704	15 397	3,24

RATIOS	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22	Du 01/01/21 au 31/12/21	Variation N / N-1	
	Montant	Montant	Montant	Valeur	%
Crédit clients (en jours)	34	46	48	-12	-25,81
Crédit fournisseurs (en jours)	21	24	33	-4	-15,31
Rotation stocks (en jours)					
Autonomie financière	0,49	0,44	0,40		11,36
Capacité de remboursement	0,37	0,24	0,57		54,17
Taux d'endettement	0,21	0,31	0,44		-32,26
Rentabilité financière	0,05	0,06	0,23		-16,67
Rentabilité commerciale	0,01	0,01	0,05		

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

Calcul des amortissements à date du

Transfert des amortissements à date du 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
20500000 CONCES & DROIT SIMIL BREV LIC										
1	LOGO + CHARTE GRAPHI	31/12/09	1 800	3	33	Lin	E	1 800	E	1 800
4	SITE INTERNET	09/12/15	5 960	3	33	Lin	E	5 960	E	5 960
Cumul du compte		20500000	7 760				E	7 760	E	7 760
(hors cessions)			7 760				E	7 760	E	7 760
20700000 FONDS COMMERCIAL										
5	AIDE ET COMPAGNIE	31/12/17	70 000			Na	E	E	E	70 000
6	ILE AUX SERVICES	31/12/17	70 000			Na	E	E	E	70 000
7	CLIENTELE HOME SUD	31/12/10	16 578			Na	E	E	E	16 578
8	CLIENTELE ATOUT MENA	31/10/12	8 320			Na	E	E	E	8 320
9	CLIENTELE OBJECTIF SER	31/12/13	95 000			Na	E	E	E	95 000
10	FDS COMMERCE POPIN'S H	01/12/20	50 000			Na	E	E	E	50 000
11	SCINTILLA	01/01/16	6 500			Na	E	E	E	6 500
Cumul du compte		20700000	316 398				E	E	E	316 398
(hors cessions)			316 398				E	E	E	316 398
20810000 MALIS CONFUSION FDS COMM SCINT										
1	MALIS TECNHC CONFUS	19/07/21	238 305			Na	E	E	E	238 305
Cumul du compte		20810000	238 305				E	E	E	238 305
(hors cessions)			238 305				E	E	E	238 305
21810000 INSTALLATIONS GENERALES										
10	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	7 651	10	10	Lin	E	5 402	E 765	6 167 1 483
11	ARQUIPRU RÉNOVATION	09/12/15	34 106	10	10	Lin	E	24 083	E 3 411	27 493 6 613
12	FACTURE CASTORAMA	30/12/15	4 849	10	10	Lin	E	3 396	E 485	3 881 969
13	ECOWATTT CLIM	03/02/16	8 012	10	10	Lin	E	5 537	E 801	6 339 1 674
14	ARQUIPRU RÉNOVATION	04/02/16	8 333	10	10	Lin	E	5 757	E 833	6 590 1 743
15	ERDF RACCORDEMENT	08/02/16	1 466	10	10	Lin	E	1 011	E 147	1 158 308
16	PEA ESCALIER	24/03/16	5 975	10	10	Lin	E	4 045	E 598	4 642 1 333
17	PEA GARDE CORP	24/03/16	1 050	10	10	Lin	E	711	E 105	816 234
18	AMENAGEMENT AB STRU	31/05/16	7 118	10	10	Lin	E	4 688	E 712	5 400 1 718
19	DP NEWS ENSEIGNE	30/06/16	3 785	10	10	Lin	E	2 461	E 379	2 840 945
20	AB STRUCTURES CLOISO	31/03/17	822	10	10	Lin	E	473	E 82	555 267
21	CFP SECURITE ALARME	04/12/17	2 202	10	10	Lin	E	1 118	E 220	1 338 864
22	ENSEIGNE	07/08/15	847	10	10	Lin	E	673	E 85	758 89
23	ENSEIGNE	09/10/17	850	5	20	Lin	E	850	E	850
26	TRAVAUX RENOVATION B	07/04/21	3 962	10	10	Lin	E	688	E 396	1 084 2 878
27	PORTE COULISSANTE MT	11/05/21	1 398	10	10	Lin	E	230	E 140	370 1 028

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
21810000 INSTALLATIONS GENERALES										
Cumul du compte		21810000	92 426			E	61 123 E	9 158 E	70 281	22 145
(hors cessions)			92 426			E	61 123 E	9 158 E	70 281	22 145
21830000 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMAT										
24	E CITY BAIE DE BRASSA	22/02/16	1 378	31/12/23	33	Lin	E	1 378 E	E	1 378
26	E CITY ECRAN	10/03/16	206	3	33	Lin	E	206 E	E	206
29	E CITY PC	23/09/16	779	31/12/23	33	Lin	E	779 E	E	779
30	E CITY SERVEUR	28/10/16	3 200	31/12/23	33	Lin	E	3 200 E	E	3 200
31	E CITY PC*4	23/11/17	3 021	31/12/23	33	Lin	E	3 021 E	E	3 021
32	BROTHER MFC 9570 ALFA	08/01/18	824	31/12/23	33	Lin	E	824 E	E	824
34	DELL PORTABLE VOSTRO	07/03/20	559	3	33	Lin	E	526 E	33 E	559
35	DELL PORTABLE VOSTRO	23/07/20	4 221	3	33	Lin	E	3 438 E	782 E	4 221
36	DELL LATITUDE 9410 2IN	18/08/20	1 933	3	33	Lin	E	1 529 E	404 E	1 933
37	DELL PORTABLE VOSTRO	25/09/20	3 814	31/12/23	33	Lin	E	2 884 E	930 E	3 814
38	2 PC PORTABLE	26/10/21	2 276	31/12/23	33	Lin	E	898 E	759 E	1 657
							X	X	619 X	619
43	XELYA TELEPHONE	23/04/19	1 680	31/12/23	33	Lin	E	1 680 E	E	1 680
44	SIEGES DE BUREAU	04/11/21	744	3	33	Lin	E	287 E	248 E	535
45	BROTHER HL-L9310CDW I	26/01/22	566	31/12/23	33	Lin	E	176 E	189 E	364
							X	X	202 X	202
46	2022 06 FMB COPIEUR D C	23/06/22	3 900	3	33	Lin	E	684 E	1 300 E	1 984
47	DELL VOSTRO 5410	05/09/22	774	3	33	Lin	E	83 E	258 E	342
48	FMB COPIEUR OLIVETTI D	31/03/23	3 725	3	33	Lin	E	E	939 E	939
49	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
50	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
51	DELL LATITUDE 3540 BT	03/11/23	712	3	33	Lin	E	E	38 E	38
Cumul du compte		21830000	35 736				E	21 592 E	5 957 E	27 549
							X	X	821 X	821
(hors cessions)			18 199				E	6 753 E	4 080 E	10 833
21840000 MOBILIER										
33	BUREAUX BUROSTYLE	10/07/13	3 764	3	33	Lin	E	3 764 E	E	3 764
34	BUROSTYLE BUREAU	10/03/16	3 814	3	33	Lin	E	3 814 E	E	3 814
35	BUROSTYLE BUREAU	25/04/16	1 764	3	33	Lin	E	1 764 E	E	1 764
36	BUROSTYLE ARMOIRE	26/05/16	494	3	33	Lin	E	494 E	E	494
37	SOCOOC CUISINE	31/07/16	2 500	3	33	Lin	E	2 500 E	E	2 500
38	BUROSTYLE BUREAU	28/09/16	604	3	33	Lin	E	604 E	E	604
40	BUROSTYLE BUREAU	15/11/17	1 134	3	33	Lin	E	1 134 E	E	1 134
41	BUREAU 140CM TOP OFFI	29/07/15	404	7	14	Lin	E	404 E	E	404
42	TABLE REUNION TOP OFF	29/07/15	358	7	14	Lin	E	358 E	E	358
43	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	396	7	14	Lin	E	396 E	E	396

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements						Valeur nette fin d'exercice		
					Taux	Mod	Antérieurs		De l'exercice	Cumulés			
21840000 MOBILIER													
44	ARMOIRE TOP OFFICE	29/07/15	214	7	14	Lin	E	214	E	E	214		
45	CHAISES REUNION TOP O	29/07/15	135	7	14	Lin	E	135	E	E	135		
46	BUREAU 160CM TOP OFFI	29/07/15	145	7	14	Lin	E	145	E	E	145		
47	BUREAU 80CM TOP OFFIC	29/07/15	343	7	14	Lin	E	343	E	E	343		
49	MACHINE CAFE JURA WE	11/11/22	1 350	3	33	Lin	E	63	E	450	E	513	837
Cumul du compte		21840000	17 419				E	16 132	E	450	E	16 582	837
(hors cessions)			17 419				E	16 132	E	450	E	16 582	837
26101000 TPPVLT LA COOP DU PRENDRE SOIN													
1	TPPVLT LA COOP DU PRE	20/12/23	10 000				Na	E	E	E		10 000	
Cumul du compte		26101000	10 000				E	E	E	E		10 000	
(hors cessions)			10 000				E	E	E	E		10 000	
27180000 TITRES IMMO - AUTRES TITRES													
1	PRISE DE PARTICIPATIO	16/02/16	100				Na	E	E	E		100	
2	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	137				Na	E	E	E		137	
3	ACHATS PARTS SOCIALE	13/10/22	15				Na	E	E	E		15	
Cumul du compte		27180000	253				E	E	E	E		253	
(hors cessions)			253				E	E	E	E		253	
27480000 AUTRES PRETS													
42	PROV EFFORT CONSTRUC	31/12/13	768				Na	E	E	E		768	
43	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/15	2 445				Na	E	E	E		2 445	
44	EFFORT CONSTRUCTION	220/12/16	4 338				Na	E	E	E		4 338	
45	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/17	6 246				Na	E	E	E		6 246	
46	EFFORT CONSTRUCTION	221/12/18	7 142				Na	E	E	E		7 142	
47	EFFORT CONSTRUCTION	227/12/19	9 317				Na	E	E	E		9 317	
48	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/20	9 603				Na	E	E	E		9 603	
49	EFFORT CONSTRUCTION	215/12/21	9 521				Na	E	E	E		9 521	
50	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/22	11 732				Na	E	E	E		11 732	
51	EFFORT CONSTRUCTION	231/12/23	13 257				Na	E	E	E		13 257	
Cumul du compte		27480000	74 369				E	E	E	E		74 369	
(hors cessions)			74 369				E	E	E	E		74 369	
27510000 DEPOTS VERSES													
2	CAUTION MUDULAUTO	26/03/19	150				Na	E	E	E		150	
3	CAUTION SCI ARQUIPRU	27/02/15	5 000				Na	E	E	E		5 000	
4	CAUTION TOTAL	03/10/17	575				Na	E	E	E		575	
5	CAUTION LOCAL	20/07/15	2 000				Na	E	E	E		2 000	
6	CAUTION GRARD MAUGU	30/07/18	3 600				Na	E	E	E		3 600	

LISTE DES IMMOBILISATIONS

SARL A VOS COTES

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

N°	Désignation	Date d'acquisition	Valeur d'acquisition	Durée d'amort / Date de Cession	Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					Taux	Mod	Antérieurs	De l'exercice	Cumulés	
27510000	DEPOTS VERSES									
Cumul du compte	27510000		11 325			E		E	E	11 325
(hors cessions)			11 325			E		E	E	11 325
CUMUL TOUS COMPTES			Valeur d'acquisition		Amortissements					Valeur nette fin d'exercice
					antérieurs		de l'exercice		cumulés	
			803 990		E	106 607	E	15 565	E	122 172
					D		D		D	
					X		X	821	X	821
(hors cessions)			786 453		E	91 768	E	13 688	E	105 456
					D		D		D	



LIASSE FISCALE

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2024  N° 11084* 25 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/23		et clos le		31/12/23	
Régime simplifié d'imposition							
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209- 0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case				☐			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER							
SIRET 4 8 9 6 5 2 1 2 3 0 0 0 5 5				Mél : g.leenhardt@a-vos-cotes.com			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées AIDE A DOMICILE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		41 410		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies ☐		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A ☐		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐			
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies ☐		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies ☐		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies ☐			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Autres dispositifs ☐			
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case) ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %							
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %							
G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)							
1- Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée				Nom / Adresse 0			
				N°			
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre ☐							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe				Nom / Adresse			
				N°			
4-Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258- SD, indiquer la désignation, l'État de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays				Nom / Adresse			
				État de résidence			
				N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?				Si oui, indication du logiciel utilisé			
OUI ☒ NON ☐				ISACOMPTA			

Copyright Groupe ISA 2024 ISACOMPTA

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

I	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)							c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)							e			
							f			
							g			
							h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j			
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)			
J	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :					
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
1			2	3	4	5	6	7	8	
K	DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%						
					0%	15%	19%			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice						
				MVLT restant à reporter						
M	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 48965212300055

Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2023

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement*	AB	AC		
	Frais de développement*	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	7 760	
	Fonds commercial (1)	AH	AI	316 398	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	238 305	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
	Constructions	AP	AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	97 694	
	Immobilisations en cours	AV	AW		
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV	10 000	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE	253	
	Prêts	BF	BG	74 369	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	11 325	
TOTAL (II)		BJ	BK	105 454	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	379 684
		Autres créances (3)	BZ	CA	86 854
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF		CG	490 620	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	8 501	
	TOTAL (III)	CJ	CK	965 659	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A	105 454	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)	DA	10 000	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	1 000
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	757 463
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	43 714
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
		TOTAL (I)		DL	812 177
		Autres fonds propres		Produit des émissions de titres participatifs	DM
Avances conditionnées	DN				
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges		Provisions pour risques	DP	10 984	
		Provisions pour charges	DQ		
		TOTAL (III)	DR	10 984	
DETTES (4)		Emprunts obligataires convertibles	DS		
		Autres emprunts obligataires	DT		
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	169 700	
		Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
		Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	20 615
		Dettes fiscales et sociales		DY	620 544
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
		Autres dettes		EA	12 635
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	823 494	
		Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 646 655	
REINVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	721 695
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

			Exercice N						
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *		FD		FE		FF		
			FG	3 825 232	FH		FI	3 825 232	
			FJ	3 825 232	FK		FL	3 825 232	
	Chiffres d'affaires nets *						FM		
	Production stockée *						FN		
	Production immobilisée *						FO	103 165	
	Subventions d'exploitation						FP	69 820	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FQ	4 774	
	Autres Produits (1) (11)						FR	4 002 992	
Total des produits d'exploitation (2) (I)									
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS		
	Variation de stocks (marchandises) *						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	311 701	
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	70 835	
	Salaires et traitements *						FY	3 126 876	
	Charges sociales (10)						FZ	378 966	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3) indiqué dans la case HS) *			HS	GA	15 565	
			- dotations aux provisions				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	10 000
	Autres charges (12)						GE	4 723	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	3 918 666	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	84 326		
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	1 991	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	1 991	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-1 991		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	82 335		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VOS COTES</u>										Néant ☐ *	
										Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion								HA	1 596	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *								HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges								HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)								HD	1 596	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)								HE	43 480	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *								HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)								HG	821	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)								HH	44 301	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	-42 705
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ	
Impôts sur les bénéfices *										HK	-4 084
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	4 004 588
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	3 960 874
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)										HN	43 714
RENVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO	
	(2)	Dont	{ produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							HY	
	(3)	Dont	{ - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier							1G	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								HP	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								HQ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								1H	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêts général (article 238 bis du CGI)								1J	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies du CGI)								1K	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D du CGI)								1X	
	(9)	Dont transfert de charges								RC	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5)								RD	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A1	62 445
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A2	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles Facultatives A6 Obligatoires A9								A3	
		dont cotisations facultatives Madelin A7								A4	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8									
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :								Exercice N	
									Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	COMPTES CLIENTS								43 452	1 596	
	PENALITES ET AMENDES								25		
AMORTISSEMENT								821			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :								Exercice N		
								Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise										SARL A VOS COTES										Néant ☐ *									
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations															
										1				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		CZ			D8			D9								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles												TOTAL II		KD	562 463		KE			KF								
CORPORELLES	Terrains												KG			KH			KI										
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants		L9				KJ			KK			KL													
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants		M1				KM			KN			KO													
		Installations gales, agencts*, aménagts des constructions				[Dont Composants		M2				KP			KQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				[Dont Composants		M3				KS			KT															
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *											KV	92 426		KW													
		Matériel de transport *											KY			KZ													
		Matériel de bureau et mobilier informatique											LB	47 293		LC													
		Emballages récupérables et divers *											LE			LF													
	Immobilisations corporelles en cours												LH			LI			LJ										
	Avances et acomptes												LK			LL			LM										
	TOTAL III												LN	139 719		LO			LP	5 860									
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G			8M			8T									
Autres participations												8U			8V			8W	20 000										
Autres titres immobilisés												1P	253		1R			1S											
Prêts et autres immobilisations financières												1T	72 437		1U			1V	13 257										
TOTAL IV												LQ	72 689		LR			LS	33 257										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	774 871		ØH			ØJ	39 117										
CADRE B			IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence														
							par virements de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobi- lisations en fin d'exercice														
							1				2				3														
INCORP.	Frais d'établissement et de développement												TOTAL I		IN			CØ			DØ			D7					
	Autres postes d'immobili- sations incorporelles												TOTAL II		IO			LV			LW	562 463		1X					
CORPORELLES	Terrains												IP			LX			LY			LZ							
	Constructions	Sur sol propre		IQ				MA			MB			MC															
		Sur sol d'autrui		IR				MD			ME			MF															
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS				MG			MH																
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT				MJ			MK																	
	Autres immobi- lisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagement divers		IU				MM			MN	92 426		MO															
		Matériel de transport		IV				MP			MQ			MR															
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW				MS	17 537		MT	35 616		MU															
		Emballages récupérables et divers *		IX				MV			MW			MX															
	Immobilisations corporelles en cours												MY			MZ			NA			NB							
	Avances et acomptes												NC			ND			NE			NF							
TOTAL III												IY			NG	17 537		NH	128 042		NI								
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ			ØU			M7			ØW							
	Autres participations												IØ			ØX	10 000		ØY	10 000		ØZ							
	Autres titres immobilisés												I1			2B			2C	253		2D							
	Prêts et autres immobilisations financières												I2			2E			2F	85 694		2G							
	TOTAL IV												I3			NJ	10 000		NK	95 946		2H							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4			ØK	27 537		ØL	786 451		ØM								

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES					Néant ☒ *	
Exercice N clos le 31/12/2023						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....					-	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....					=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l' entrepriseSARL A VOS COTES

Néant☐*

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 760	PF		PG		PH	7 760
TOTAL I		RK	7 760	RM		RN		RO	7 760
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	61 123	QE	9 158	QF		QG	70 280
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	37 723	QM	7 228	QN	17 537	QO	27 414
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	98 846	QV	16 386	QW	17 537	QX	97 694
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	106 606	ØP	16 386	ØQ	17 537	ØR	105 454

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	
	Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	
	Inst. gales,agenc am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	
	Mat.bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM					
TOTAL III													
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU	
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW				Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *							
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise SARL A VOS COTES							Néant ☐ *			
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	8 359	5W	10 000	5X	7 375	5Y	10 984	
	TOTAL II	5Z	8 359	TV	10 000	TW	7 375	TX	10 984	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- Titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	8 359	UB	10 000	UC	7 375	UD	10 984	
Dont dotations et reprises		{	- d'exploitation	UE	10 000	UF	7 375			
			- financières	UG		UH				
			- exceptionnelles	UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l' article 39-1-5e du C.G.I.								10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l' année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l' état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l' article 38 II de l' annexe III au CGI.										

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l' entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *		
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES				Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)				UP	74 369	UR		US	74 369		
	Autres immobilisations financières				UT	11 325	UV		UW	11 325		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA							
	Autres créances clients				UX	379 684		379 684				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)				Z1							
	Personnel et comptes rattachés				UY	568		568				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	3 500		3 500				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			VM	12 228		12 228				
		Taxe sur la valeur ajoutée			VB	24 094		24 094				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	22 000		22 000				
		Divers			VP	10 000		10 000				
	Groupe et associés (2)				VC	14 373		14 373				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	92		92				
	Charges constatées d'avance				VS	8 501		8 501				
TOTAUX				VT	560 732	VU	475 039	VV	85 694			
RENVUIS	(1)	Montant	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	13 257						
		des	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF						
CADRE B			ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	169 700	67 901	101 799						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	20 615	20 615							
Personnel et comptes rattachés			8C	440 745	440 745							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	155 465	155 465							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	21 389	21 389							
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 946	2 946							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	12 635	12 635							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	823 494	VZ	721 695	101 799					
RENVUIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD							

Désignation de l' entreprise :SARL A VOS COTES

Formulaire déposé au titre de l'IR
(cocher la case ci-contre)

ET☐

Néant☐*

Exercice N, clos le :
31/12/2023

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

WE

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l' IS)

WG

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)

RB

)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

XX

Amendes et pénalités

WJ

28

Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *

XZ

Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *

XY

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)

I7

-4 084

Quote-part

Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

252

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

L7

Régimes particuliers / impositions autres

Moins-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises à l'IR)

- imposées aux taux de 0 %

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

- Plus-values nettes à court terme

- Plus-values soumises au régime des fusions

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

SU

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

SW

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

M8

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y1

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

Y3

TOTAL I

WR

41 410

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*

WT

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréés dans les résultats comptables de l' exercice (cf. tableau 2058- B-SD, cadre III)

WU

Régimes particuliers et impositions autres

Plus-values nettes à long terme

- imposées aux taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l' IR)

- imposées aux taux de 0 %

- imposées aux taux de 19 %

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

I6

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

WZ

Régime des sociétés mères et des filiales *

Produit net des actions et parts d'intérêts :

Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation

2A

)

XA

Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)

ZX

Déduction au titre des investissements et souscriptions réalisés outre-mer *

ZY

Majoration d'amortissement*

XD

Mesures d'incitation

Abattement sur le bénéfice et exonérations*

Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)

K9

Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)

L2

J.E.I. (art.44 sexies A)

L5

ZFU-TE (art. 44 octies A)

ØV

Bassin d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)

1F

Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)

PA

Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)

PP

Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)

PC

Zone de développement prioritaire (art.44 septdecies)

PB

Ecarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l' IS)

XS

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)

X9

dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)

YH

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)

YA

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)

YC

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)

YB

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)

YD

dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)

YI

Créance dé gagée par le report en arrière de déficit

ZI

dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)

YL

Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Y2

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :

bénéfice (I moins II)

XI

41 410

déficit (II moins I)

ZL

Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l' IS)*

ZL

Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l' IS) *

ZL

RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)

XN

41 410

XO

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

47/68

Désignation de l'entreprise				SARL A VOS COTES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)						K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)						K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)						K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)						YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)						YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES							
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis al. 1er du CGI, dotations de l'exercice						ZT	241 390
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT							
(à détailler sur feuillet séparé)					Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. le bis al. 2 du CGI *					ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *							
					8X		8Y
					8Z		9A
					9B		9C
Provisions pour dépréciation *							
					9D		9E
					9F		9G
					9H		9J
Charges à payer							
					9K		9L
					9M		9N
					9P		9R
					9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :					YN		YO
					↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS

(art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise <u>SARL A VOS COTES</u>															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	714 631	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZB									
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	42 832				ZD									
	Prélèvements sur les réserves	ØE					ZE									
			ZF													
	TOTAL I	ØF	757 463				ZG	757 463								
							ZH	757 463								
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)				J7		)	YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance							YT	103 026							
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	58 210	)	XQ	61 084							
	- Personnel extérieur à l'entreprise							YU								
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	18 179							
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES	3 845	)	ST	129 412							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD							ZJ	311 701							
	- CFE, CVAE							YW	7 984							
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS		)	9Z	62 851							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD							YX	70 835							
I.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée							YY	263 559							
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	54 781							
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2023)							ØB	2 871 830							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							ØS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK								
	- Numéro de centre agréé *				XP											
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévu à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)								ZR							
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL							
					Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC							
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO							
					Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF							
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations *	1	E CITY BAIE DE BRA	1 378	1 378		
	2	E CITY PC	779	779		
	3	E CITY SERVEUR	3 200	3 200		
	4	E CITY PC*4	3 021	3 021		
	5	BROTHER MFC 9570 A	824	824		
	6	DELL PORTABLE VO	3 814	3 814		
	7	2 PC PORTABLE	2 276	2 276		
	8	XELYA TELEPHONE	1 680	1 680		
	9	BROTHER HL-L9310C	566	566		
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	⑪
I. Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩						
	Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant ☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
	N-9				
TOTAL 2					
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS (Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.) ☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre ☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre					
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

- 1 Entreprises soumises à l'IS
- 2 Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1		Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1		Moins values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 6 = 2 + 3 - 4 - 5 6
		À 19 % ou à 15 % 2	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice 3	À 15 % ou 19 % 4		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES				Néant ☒ *			
I							
SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)		6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II							
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
①	②	donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	⑤			
③		④					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐ *		
Exercice ouvert le :01/01/2023.....				et clos le :31/12/2023.....				Durée en nombre de mois		1 2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS												
Effectif moyen du personnel * :								YP	138			
Dont apprentis								YF				
Dont handicapés								YG				
Effectifs affectés à l'activité artisanale								RL				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE												
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								OA	3 825 232			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés								OK				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OL				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								OT				
TOTAL 1								OX	3 825 232			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OH	4 774			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								OE				
Subventions d'exploitation reçues								OF	103 165			
Variation positive des stocks								OD				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								OI	28 262			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								XT				
TOTAL 2								OM	136 201			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾												
Achats								ON	13 601			
Variation négative des stocks								OQ				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								OR	239 890			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								OS				
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								OZ				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								OW	4 723			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								OU				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								O9				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								OY				
TOTAL 3								OJ	258 214			
IV - Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée								(Total 1 + total 2 - total 3)		OG	3 703 220	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises												
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.								SA	3 703 220			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE												
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD												
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				EV								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX			Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX								
Période de référence				GY			/			/		
Date de cessation				HR			/			/		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

N° SIRET 48965212300055

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A VOS COTES

ADRESSE (voie) 50 AVENUE DE TOULOUSE

CODE POSTAL 34000 VILLE MONTPELLIER

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1000

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique EURL Dénomination LEEN
N° SIREN (si société établie en France) 840147730 % de détention 100,0000 Nb de parts ou actions 1 000,00
Adresse : N° 50 Voie AVENUE DE TOULOUSE
Code Postal 34070 Commune MONTPELLIER Pays France

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2024) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET :

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	2
--	----	---

Forme juridique	GIE	Dénomination	E-SAP		
N° SIREN (si société établie en France)	833872302	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 50	Voie	AVENUE DE TOULOUSE		
	Code Postal 34070	Commune	MONTPELLIER	Pays	France

Forme juridique	COCC	Dénomination	LA COOP DU PRENDRE SOIN		
N° SIREN (si société établie en France)	982898058	% de détention	50,00		
Adresse :	N° 2	Voie	ALLEE DU FOIRAIL		
	Code Postal 34490	Commune	MURVIEL-LES-BEZIERS	Pays	France

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie			
	Code Postal	Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
	48965212300055	8810A
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000MONTPELLIER	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	

I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	41 410
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	

II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	41 410
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		41 410
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065)	
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-1 de l'imprimé n°2065)	

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne WQ)	
DONS OUVRANT DROIT A RI		1 500
TOTAL		1 500

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne XG)	
TOTAL		

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE (ARTICLE 244 QUATER B DU CGI)
ET CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE
(ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI)

Rappel : Les déclarations 2069-A-SD, 2069-A-1-SD, 2069-A-2-SD et 2069-A-3-SD sont obligatoirement télé-déclarées en utilisant la procédure EDI-TDFC. Pour plus d'information sur la télédéclaration, veuillez consulter le portail fiscal www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels ». Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire d'adresser une copie au ministère chargé de la recherche, les données lui étant directement transmises.

Le modèle de dossier justificatif du crédit d'impôt recherche (CIR) est à la disposition des entreprises sur le site du ministère chargé de la recherche. Ce dossier est à remplir chaque année par les entreprises pour justifier leur déclaration.

Exercice ouvert le ¹	01	01	2023	Clos le	31	12	2023
---------------------------------	----	----	------	---------	----	----	------

Nom et prénoms ou dénomination et adresse de l'entreprise	N° SIREN de l'entreprise	Code NACE	88.10A
	489652123	Activités (cf notice)	
SARL A VOS COTES 50 AVENUE DE TOULOUSE 34000 MONTPELLIER	(ancienne adresse en cas de changement)		

Cachet du service

• Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés (Art 223 A du CGI) *	CX	
N° SIREN de la société mère		
Nombre de sociétés du groupe (y compris la société mère) pour lesquelles une déclaration 2069-A-SD est ou sera déposée		
Montant du crédit d'impôt du groupe (à compléter exclusivement dans le cadre du dépôt de la déclaration de la société mère, renseignement non demandé à une société fille)	DX	
Dont crédit d'impôt recherche (CIR)	DX1	
Dont crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative (CRC)	DX2	

Entreprises ayant engagé pour la 1ère fois des dépenses de recherche en 2023*	AZ	
---	----	--

• Entreprises nouvelles créées en 2023 *	BZ		Préciser la date de début d'activité (cf notice)						
• PME au sens communautaire*	KZ	X	Préciser si entreprise autonome, partenaire et/ou liée (cf notice) Autonome						
• Chiffre d'affaires HT	DZ	3 825 232							
• Nombre de salariés	CZ	138	• Nombre de chercheurs et techniciens	EZ		• Nombre de "jeunes docteurs" (si dépenses déclarées ligne I-5)	FZ	1	
• Sociétés de personnes n'ayant pas opté pour l'IS *	IZ		• Société bénéficiant du régime des JEI (article 44 sexies A du CGI)*					GZ	

*Cocher la ou les case(s) correspondante(s)

CRÉDIT D'IMPÔT POUR DÉPENSES DE RECHERCHE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B DU CGI

I - DÉPENSES DE RECHERCHE OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-RECHERCHE) ANNÉE CIVILE 2023

A. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE RÉALISÉES EN PROPRE PAR L'ENTREPRISE

Dotations aux amortissements des immobilisations affectées à la recherche	1	
Dotations aux amortissements pour les immobilisations sinistrées	2	
Dépenses de personnel relatives aux chercheurs et techniciens de recherche (sauf dépenses lignes 4 et 5)	3	30 268
Rémunérations et justes prix au profit des salariés auteurs d'une invention résultant d'opérations de recherche	4	
Dépenses de personnel relatives aux jeunes docteurs (à indiquer pour le double de leur montant pour les vingt-quatre premiers mois suivant leur premier recrutement)	5	
Autres dépenses de fonctionnement (hors frais de collection) : (ligne 1 x 75 %) + [(ligne 3 + ligne 4) x 43 %] + ligne 5	6	13 015
Montant total des dépenses de fonctionnement : (ligne 1 + ligne 2 + ligne 3 + ligne 4 + ligne 5 + ligne 6)	7	43 283
Frais de prise et maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	8	
Dépenses de défense de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV)	9	
Dotations aux amortissements de brevets acquis en vue de la recherche et du développement expérimental et de certificats d'obtention végétale (COV)	10	

1 Le crédit d'impôt est calculé par référence aux dépenses exposées au cours de l'année civile. En cas de clôture d'exercice en cours d'année, le montant du crédit d'impôt est calculé en prenant en compte les dépenses éligibles exposées au titre de l'année d'ouverture de l'exercice.

Dépenses liées à la normalisation (à indiquer pour la moitié de leur montant cf. notice)	11	
Primes et cotisations ou part des primes et cotisations afférentes à des contrats d’assurance de protection juridique prévoyant la prise en charge des dépenses exposées dans le cadre de litiges portant sur un brevet ou un certificat d’obtention végétale (COV) dont l’entreprise est titulaire dans la limite de 60 000€	12	
Dépenses de veille technologique dans la limite de 60 000 €	13	
Montant total des dépenses de recherche réalisées par l’entreprise (ligne 7 + ligne 8 + ligne 9 + ligne 10 + ligne 11 + ligne 12 + ligne 13)	14	43 283

B. DÉPENSES RELATIVES À DES OPÉRATIONS DE RECHERCHE EXTERNALISÉES AUPRÈS DE CERTAINS ORGANISMES²

(joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-2-SD)

Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés avec un lien de dépendance	15a	
en France :		
à l’étranger ³ :	15b	
Dépenses afférentes aux opérations confiées à des organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés sans lien de dépendance	16a	
en France :		
à l’étranger ³ :	16b	
Montant total des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés (ligne 15a + ligne 15b + ligne 16a + ligne 16b)	17	
Plafonnement des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes de recherche ou experts scientifiques ou techniques agréés Si ligne 17 inférieure à (ligne 14 x 3), reporter le montant indiqué ligne 17 Si ligne 17 supérieure à (ligne 14 x 3), reporter le résultat du calcul précité	18	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes avec un lien de dépendance Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) n’excède pas 2 000 000 €, reporter ce montant ligne 19 Si (ligne 15a + ligne 15b) (dans la limite du montant figurant ligne 18) excède 2 000 000 €, reporter 2 000 000 € ligne 19	19	
Plafonnement spécifique des dépenses de recherche externalisée auprès d’organismes sans lien de dépendance Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18- ligne 19)] n’excède pas 10 000 000 €, reporter ce montant ligne 20 Si (ligne 16a + ligne 16b) [dans la limite du montant suivant : (ligne 18 - ligne 19)] excède 10 000 000 €, reporter 10 000 000 € ligne 20	20	
Montant total des dépenses de recherche externalisée après plafonnements (ligne 19 + ligne 20 dans la limite de 10 000 000 €)	21	
C. MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE		Année civile 2023
Montant des dépenses de recherche ouvrant droit au crédit d’impôt (CIR-Recherche) (ligne 14 + ligne 21)	22	43 283

2 Ouvrent droit au crédit d’impôt les seules opérations de recherche externalisée réalisées directement par des organismes éligibles agréés, de premier ou de second rang (BOI-BIC-RICI-10-10-20-30 II-B § 175 et 177).

3 Les prestataires publics ou privés peuvent être implantés en France, dans un État membre de l’Union Européenne ou de l’Espace économique européen (UE, Norvège, Islande et Liechtenstein).

Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	23a	13 500
Pour les prestataires, le montant des dépenses exposées pour la réalisation des opérations de recherche pour le compte de tiers	23b	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	24	
Montant des remboursements de subventions publiques 6	25	
Montant net total des dépenses de recherche (ligne 22 - ligne 23a - ligne23b - ligne 24 + ligne 25)	26a	29 783
Dont montant net des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	26b	

II - DÉPENSES DE COLLECTION OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-COLLECTION)	Année civile 2023	
Frais de collection	27	
Frais de défense des dessins et modèles dans la limite de 60 000 €	28	
Total des dépenses de collection (ligne 27 + ligne 28)	29	
Montant des subventions publiques remboursables ou non 4	30	
Dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l’octroi du bénéfice du crédit d’impôt 5	31	
Montant des remboursements de subventions publiques 6	32	
Montant net total des dépenses de collection (ligne 29 - ligne 30 - ligne 31 + ligne 32)	33a	
Dont montant net des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	33b	
MONTANT NET TOTAL DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION (ligne 26a + ligne 33a)	34a	29 783
Dont montant net des dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 26b + ligne 33b)	34b	

III - CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE COLLECTION

A. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a et 86 N’EXCÈDE PAS 100 000 000 €

4 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l’article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

5 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d’impôt obtenu par l’entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d’impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

6 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

7 Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE RECHERCHE (CIR-RECHERCHE)		Numéro de siret	48965212300055
Montant net total des dépenses de recherche (reporter le montant indiqué ligne 26a)	35a		29 783
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b)	35b		
Montant du crédit d'impôt $[(\text{ligne } 35a - \text{ligne } 35b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 35b \times 50 \text{ \%})^7$	36		8 935
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	37		
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 36 + ligne 37)	38a		8 935
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	38b		

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES DE COLLECTION (CIR-COLLECTION)		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	39a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	39b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis $[(\text{ligne } 39a - \text{ligne } 39b) \times 30 \text{ \%} + \text{ligne } 39b \times 50 \text{ \%}]^7$	40	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	41	
Montant total du crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 40 + ligne 41)	42a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM avant plafonnement de minimis	42b	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis	43	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 42a + ligne 43)	44	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 43 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 45a Si le montant ligne 44 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 42a à la ligne 45a Si le montant ligne 44 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 43) à la ligne 45a	45a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM après plafonnement	45b	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 38a + ligne 45a)	46a	8 935
Dont montant total du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 38b + ligne 45b)	46b	

B. LORSQUE LA SOMME DES DÉPENSES PORTÉES LIGNES 34a ET 86 EST SUPÉRIEURE A 100 000 000 €

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE RECHERCHE		
Montant net total des dépenses de recherche limité à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (reporter le montant indiqué ligne 26a dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47a	
Dont montant net total des dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 26b dans la limite de (100 000 000 € - ligne 86))	47b	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche $[(\text{ligne } 47a - \text{ligne } 47b) \times 30 \text{ \%}] + (\text{ligne } 47b \times 50 \text{ \%})$	48	
Indiquer la part des dépenses de recherche supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) $[(\text{ligne } 26a - (100\,000\,000\,€ - \text{ligne } 86))]$	49	
Puis déterminer le montant du crédit d'impôt relatif à la fraction supérieure à (100 000 000 € - dépenses de recherche collaborative) (ligne 49 x 5 %)	50	
Montant total du crédit d'impôt (ligne 48 + ligne 50)	51	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91a)	52	
Montant du crédit d'impôt pour les dépenses de recherche (ligne 51 + ligne 52)	53a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche exposées dans des exploitations situées dans un DOM	53b	
DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR LES DÉPENSES DE COLLECTION		
Montant net total des dépenses de collection (reporter le montant indiqué ligne 33a)	54a	
Dont montant net total des dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (reporter le montant indiqué ligne 33b)	54b	
Plafond disponible (100 000 000 € - ligne 86 - ligne 47a)	55	

⁷ Le taux est de 50 % pour les dépenses exposées à compter du 1er janvier 2015 dans des exploitations situées dans un DOM.

⁸ Sont prises en compte dans l'assiette du crédit d'impôt les seules dépenses d'innovation exposées par les petites et moyennes entreprises (PME) au sens du droit de l'Union européenne.

⁹ Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

Crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées par l'entreprise [(ligne 54a dans la limite de la ligne 55 - ligne 54b dans la limite de la ligne 55) x 30 %] + (ligne 54b dans la limite de la ligne 55 x 50 %)	56	
Lorsque la part des dépenses de collection excède le plafond disponible [(ligne 54a - ligne 55) > 0] le crédit d'impôt est calculé au taux de 5 % [(ligne 54a - ligne 55) x 5 %]	57	
Crédit d'impôt pour dépenses de collection avant plafonnement de minimis (ligne 56 + ligne 57)	58	
Quote part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91b)	59	
Montant du crédit d'impôt avant plafonnement de minimis (ligne 58 + ligne 59)	60	
Montant des aides de minimis accordées à l'entreprise dans les conditions du règlement (ue) n° 1407/2013 de la commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'union européenne aux aides de minimis	61	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides de minimis (ligne 60 + ligne 61)	62	
Montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection après plafonnement de minimis : Si le montant ligne 61 est égal à 200 000 €, reporter zéro ligne 63a Si le montant ligne 62 est inférieur à 200 000 €, reporter le montant déterminé ligne 60 à la ligne 63a Si le montant ligne 62 est supérieur à 200 000 €, reporter (200 000 € - ligne 61) à la ligne 63a	63a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM	63b	

Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche et de collection (ligne 53a + ligne 63a)	64a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche et de collection exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 53b + ligne 63b)	64b	

IV - DÉPENSES D'INNOVATION OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CIR-INNOVATION) ⁸

DÉTERMINATION DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES DÉPENSES D'INNOVATION	ANNÉE CIVILE 2023	
Dotations aux amortissements des immobilisations affectées aux opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	65	
Dépenses de personnel affecté à la réalisation d'opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de nouveaux produits	66	
Dotations aux amortissements, frais de prise et de maintenance de brevets et de certificats d'obtention végétale (COV), frais de dépôt de dessins et modèles	67	
Frais de défense des brevets, certificats d'obtention végétale (COV), dessins et modèles	68	
Opérations confiées à des entreprises ou bureaux d'études et d'ingénierie agréés	69	
Montant total des dépenses d'innovation (ligne 65 + ligne 66 + ligne 67 + ligne 68 + ligne 69)	70	
Montant total des dépenses d'innovation après plafonnement (ligne 70 dans la limite de 400 000 €)	71	
Montant des subventions publiques remboursables ou non ⁹	72	
Pour les prestataires, montant des sommes encaissées au titre des travaux d'innovation qui leur ont été confiés	73	
Montant des dépenses exposées auprès de tiers au titre de prestations de conseil pour l'octroi du bénéfice du crédit d'impôt ¹⁰	74	
Montant des remboursements de subventions publiques ¹¹	75	
Montant net des dépenses d'innovation (ligne 71 - ligne 72 - ligne 73 - ligne 74 + ligne 75)	76a	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	76b	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les micro et petites entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76c	
Dont montant net des dépenses d'innovation exposées par les moyennes entreprises dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	76d	

9 Les subventions publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de l'année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces avances ou subventions ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au III de l'article 244 quater B du CGI (BOI-BIC-RICI-10-10-30-20 § 10).

10 Le montant des dépenses à déduire correspond soit au montant total des rémunérations allouées en contrepartie de ces prestations fixées proportionnellement au montant du crédit d'impôt obtenu par l'entreprise, soit le montant des dépenses exposées autres que les rémunérations proportionnelles excédant 15 000 € hors taxes ou 5 % du montant des dépenses éligibles au crédit d'impôt minoré des subventions publiques (cf. notice).

11 Le montant des remboursements de subventions publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d'impôt de l'année où la subvention remboursable a été déduite et le taux du crédit d'impôt de l'année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

12 Le taux est porté à 60 % pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans un DOM. Le taux est porté respectivement à 35 % pour les moyennes entreprises et à 40 % pour les petites entreprises pour les dépenses exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse.

Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation $[(\text{ligne } 76a - \text{ligne } 76b - \text{ligne } 76c - \text{ligne } 76d) \times 30\%] + (\text{ligne } 76b \times 60\%) + (\text{ligne } 76c \times 40\%) + (\text{ligne } 76d \times 35\%)$ ¹²	77	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91c)	78	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses d'innovation (ligne 77 + ligne 78)	79a	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM	79b	
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses d'innovation exposées dans des exploitations situées sur le territoire de la collectivité de Corse	79c	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche, de collection et d'innovation (ligne 46a ou 64a + ligne 79a)	80a	8 935
Dont montant du crédit d'impôt pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation exposées dans des exploitations situées dans un DOM (ligne 46b ou 64b + ligne 79b)	80b	

CRÉDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DE LA RECHERCHE COLLABORATIVE PRÉVU À L'ARTICLE 244 QUATER B BIS DU CGI		
V - DÉPENSES DE RECHERCHE COLLABORATIVE OUVRANT DROIT AU CRÉDIT D'IMPÔT (CRC)		ANNÉE CIVILE 2023
Dépenses facturées par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés dans le cadre d'un contrat de collaboration de recherche effective (joindre la liste des organismes à partir du formulaire n° 2069-A-3-SD)	81	
Dont dépenses éligibles afférentes aux opérations réalisées directement par des organismes de recherche et de diffusion des connaissances agréés (de premier ou second rang) ¹³	en France :	82a
	à l'étranger :	82b
Montant total des dépenses de recherche collaborative éligibles après plafonnement Si (ligne 82a + ligne 82b) n'excède pas 6 000 000 €, reporter ce montant ligne 83 Si (ligne 82a + ligne 82b) excède 6 000 000 €, reporter 6 000 000 € ligne 83	83	
Montant des aides publiques remboursables ou non ¹⁴	84	
Montant des remboursements des aides publiques ¹⁵	85	
Montant net des dépenses de recherche collaborative (ligne 83 - ligne 84 + ligne 85)	86	
Dont montant net des dépenses de recherche collaborative exposées par les PME	87	
Montant du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative $[(\text{ligne } 86 - \text{ligne } 87) \times 40\%] + (\text{ligne } 87 \times 50\%)$	88	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 91d)	89	
Montant total du crédit d'impôt au titre des dépenses de recherche collaborative (ligne 88 + ligne 89)	90	

VI - CADRE À SERVIR PAR LES ENTREPRISES DÉCLARANTES QUI DÉTIENNENT DES PARTICIPATIONS DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		91a	91b	91c	91d

VII - CADRE À SERVIR POUR LA RÉPARTITION DES CRÉDITS D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt			
		CIR			CRC
		Pour dépenses de recherche	Pour dépenses de collection	Pour dépenses d'innovation	Pour dépenses de recherche collaborative
TOTAL		92a	92b	92c	92d

VIII-1. Entreprises à l’impôt sur les sociétés : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé lignes 80a et 90 sur le relevé de solde n° 2572-SD et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-2. Entreprises à l’impôt sur le revenu : reporter le montant du crédit d’impôt déterminé ligne 80a et 90 sur la déclaration de revenus n° 2042-C-PRO et les montants déterminés lignes 80a, 80b et 90 sur la déclaration des réductions et crédits d’impôt n° 2069-RCI-SD.

VIII-3 . Mobilisation de créance auprès d’un établissement de crédit :

Montant des créances de CIR dont la mobilisation est demandée	93	
Montant des créances de CRC dont la mobilisation est demandée	94	

Les demandes de remboursement immédiat ou à l’issue de la période d’imputation du crédit d’impôt non imputé sur l’impôt sur les sociétés sont formulées sur l’imprimé n° 2573-SD par voie dématérialisée ou sur l’imprimé n° 2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

IX – SIGNATURE	
A MONTPELLIER.....	Le 19/04/2024.....
Nom, Qualité LEENHARDT GUILLAUME GERANT.....	Signature
Adresse email g.leenhardt@a-vos-cotes.com.....	
Téléphone :	

13 Les opérations de recherche prévues au contrat de collaboration sont réalisées directement par les organismes de recherche agréés avec lesquels l’entreprise a conclu ledit contrat. Par dérogation, peuvent ouvrir droit au crédit d’impôt, les dépenses afférentes à certains travaux dont la réalisation est confiée par les organismes de recherche parties au contrat de collaboration à d’autres organismes de recherche agréés (BOI-BIC-RICI-10-15-20, II-C §300 à 340).

14 Les aides publiques, remboursables ou non, doivent être déduites de la base de calcul du crédit d’impôt calculé au titre de l’année ou des années au cours de laquelle ou desquelles les dépenses éligibles, que ces aides ont vocation à couvrir, sont exposées, conformément au 1 du B du II de l’article 244 quater B bis du CGI (BOI-BIC-RICI-10-15-30, I-C-3 § 120 à 150).

15 Le montant des remboursements d’aides publiques doit être multiplié par le rapport existant entre le taux du crédit d’impôt de l’année où l’aide remboursable a été déduite et le taux du crédit d’impôt de l’année où elle est remboursée partiellement ou totalement.

16 S’agissant des sociétés relevant du régime de groupe prévu à l’article 223 A du CGI, la société mère joint les déclarations spéciales des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration au relevé de solde n° 2572-SD relatif au résultat d’ensemble. Le crédit d’impôt de chaque société du groupe est porté sur la déclaration n° 2058-CG.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023 ou Année : 2023											
Dénomination de l'entreprise : SARL A VOS COTES										Néant ☐	
SIREN de l'entreprise		4	8	9	6	5	2	1	2	3	PME au sens communautaire (Cocher la case) ☒
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)											
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐											
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)											
Dénomination et adresse											
SIREN											
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ¹											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES											
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD											
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD											
CRÉANCES REPORTABLES											
Réduction d'impôt en faveur du mécénat ² (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD										900	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.											
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris											
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME											
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9% ³) + (ligne 2 x 9% ³) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD											
dont montant préfinancé											
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2.5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévues à l'article L. 3141-32 du code du travail.										2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3	
Réduction d'impôt au titre des investissements dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle Calédonie (article 244 quater Y du CGI)											
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)											
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE											
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD										461	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD											
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD											

1 Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n°2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

2 Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

3 A partir du 1er janvier 2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9%.

Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 <i>sexies</i> du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 <i>quaterdecies</i> du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 <i>quindecies</i> du CGI) cf 2079-SV-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques et de cirque (articles 220 <i>sexdecies</i> du CGI) cf 2079-RT-FC-SD		
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (art. 27 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "HVE" (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)		
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 <i>quater</i> I)		
II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE ⁴		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)		
CRÉANCES REPORTABLES		
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 <i>quater</i> E du CGI) cf n°2069-D-SD		
Crédit d'impôt recherche (pour dépenses de recherche, de collection et d'innovation) (article 244 <i>quater</i> B du CGI) cf n°2069-A-SD		8 935
	dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative « CRC » (article 244 <i>quater</i> B bis du CGI) cf. n°2069-A-SD		
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G-SD		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt famille (article 244 <i>quater</i> F du CGI) cf n°2069-FA-SD		
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 <i>quater</i> L du CGI) cf n°2079-BIO-SD		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques (article 220 <i>octies</i> du CGI) cf 2079-DIS-SD		
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 <i>quater</i> O du CGI) cf n°2079-ART-SD		
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 <i>terdecies</i> du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD		
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'oeuvres musicales (article 220 <i>septdecies</i> du CGI)		
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 <i>quater</i> U du CGI) cf 2078-B-SD		
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 <i>quater</i> V du CGI) cf n°2078-F-SD		
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 <i>undecies</i> du CGI) cf n°2079-RTA-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 <i>quater</i> W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD		
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 <i>quater</i> X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD		

⁴ Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte de la déclaration n°2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS :

- Une nouvelle créance d'impôt, créée par la loi de finances pour 2022, est intégrée à ce formulaire :
La créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (2LI) : L'article 81 de la loi n° 2021-1900 de finances pour 2022 a créé une créance en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire. Cette créance est égale au montant de la taxe foncière sur les propriétés bâties prévue à l'article 1380 du CGI et remplace, à compter du 1er janvier 2023, l'exonération de taxe foncière antérieure.
- Un nouveau crédit d'impôt, créé par la loi de finances pour 2024, est intégré à ce formulaire :
Le crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « 3IV » (article 244 quater I) : L'article 35 de la loi de finances pour 2024 (n° 2023-1322 du 29 décembre 2023) créé un crédit d'impôt en faveur des investissements dans l'ensemble des étapes stratégiques de la chaîne de production de batteries, de panneaux solaires, d'éoliennes ou de pompes à chaleur. Peuvent en bénéficier les entreprises qui implantent ou développent en France des capacités de production de ces équipements, de composants et sous-composants essentiels conçus et utilisés principalement comme intrants directs dans la production de ces équipements, ainsi que dans les outils de production et de valorisation des matières premières critiques également nécessaires à la production de ces équipements.
- Une nouvelle réduction d'impôt, instaurée par l'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est intégrée à ce formulaire :
La réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (PTZ-m) : L'article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets a instauré une réduction d'impôt à titre expérimental à compter du 1er janvier 2023 en faveur des établissements de crédit et des sociétés de financement qui accordent, sous conditions de ressources, des prêts à taux zéro à des personnes physiques ou morales, domiciliées dans ou à proximité d'une commune ayant mis en place une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m), pour l'achat de véhicules propres ou la transformation d'un véhicule thermique en véhicule électrique.
- Par ailleurs, le crédit d'impôt en faveur du rachat des entreprises (RAC) (article 220 nonies) s'applique pour le rachat de tout ou partie du capital d'une société avant le 31 décembre 2022.

**AG du 03/05/2024 de la SARL A VOS COTES (SIREN 489652123)
dont le siège social est 50 avenue de Toulouse 34070 Montpellier**

Ordre du jour

Affectation du résultat 2023

Première résolution

L'assemblée de l'associé unique décide de ratifier les comptes 2023 et d'affecter le résultat de la façon suivante : 43 714€ en RAN

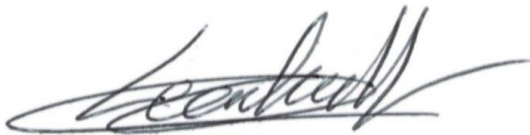
Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire de l'associé unique confère tous pouvoirs :

- au gérant à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence des résolutions qui précèdent;
- au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toutes formalités pouvant être effectuées par une personne autre que le gérant.

Cette résolution est adoptée par l'associé unique.

Fait à Montpellier en 3 exemplaires,
Le 03/05/2024



Guillaume LEENHARDT